

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 28 avril 2021

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'année 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Institution genevoise de maintien à domicile pour l'année 2020;
vu la décision du conseil d'administration de l'Institution genevoise de maintien à domicile du 4 mars 2021,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de profits et pertes;
- c) un tableau de variations des fonds propres;
- d) un tableau de flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de profits et pertes, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2020 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'exercice 2020.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers individuels 2020 »; et
- le « rapport de l'organe de révision du 4 mars 2021 ».

Les états financiers de l'IMAD pour l'exercice 2020 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 47 912 231 francs, en augmentation de 8 118 731 francs par rapport au 31 décembre 2019, principalement en lien avec la variation du poste des actifs circulants suite à l'octroi d'un dépassement de crédit permettant de couvrir les charges liées à la crise pandémique;
- le résultat d'exploitation présente un déficit de 959 652 francs. Les effets de la crise pandémique se font sentir sur les charges d'exploitation en augmentation de 3 093 281 francs.

Les charges salariales sont en augmentation principalement en lien avec l'octroi de l'annuité 2020, le recrutement de ressources supplémentaires ou encore la variation de provision pour heures supplémentaires, vacances et fériés non pris. Pour mémoire, à l'écart entre les comptes 2019 et 2020 il convient d'ajouter l'effet du versement exceptionnel de l'annuité rétroactive 2016 pour un montant de 7 858 658 francs en 2019.

Concernant les autres charges d'exploitation, l'augmentation est due principalement à l'acquisition de repas supplémentaires auprès des HUG, l'acquisition de matériel de protection, la location d'outils mobiles en lien avec le déploiement du télétravail ou encore la désinfection des locaux.

Au niveau des produits d'exploitation, l'augmentation du financement résiduel résulte de l'accroissement des charges salariales susmentionnées, et les produits de la facturation, en diminution, masquent une augmentation importante en lien avec le portage des repas contrebalancé par une diminution des tarifs LAMal de -3,6% ainsi qu'une diminution du volume des prestations d'aide pratique;

- le résultat de l'exercice présente un déficit de 847 668 francs, couvert par l'utilisation et l'attribution des fonds propres affectés. En comparaison avec 2019, ce résultat est en baisse de 6 537 445 francs, principalement dû à l'octroi, en 2019, d'un crédit supplémentaire de 5 millions de francs ayant permis au conseil d'administration de maintenir les fonds propres qu'il avait décidé d'affecter à des projets institutionnels grâce à sa réserve quadriennale du contrat de prestations 2012-2015;
- le résultat étant déficitaire, aucune restitution à l'Etat de Genève n'est prévue;
- la variation nette des liquidités est de 12 103 595 francs, en amélioration de 10 465 464 francs par rapport à l'exercice 2019;
- le total des fonds propres est de 5 807 636 francs, en diminution de 847 668 francs par rapport à l'exercice 2019. Les fonds propres libres s'élèvent à 1 283 216 francs.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Rapport financier de l'exercice 2020*
- 2) *Rapport de l'organe de révision du 4 mars 2021*



imad
Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731
1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Rapport financier 2020

Validé en séance du Conseil d'administration du 4 mars 2021

Table des matières

1.	Résultat de l'exercice 2020 en bref	3
2.	Le dispositif COVID à imad	5
2.1	Le dispositif COVID et les prestations réalisées	6
2.2	Le matériel de soins et les autres dépenses	7
2.3	Le déploiement du télétravail	8
3.	Les effets de la crise pandémique.....	9
3.1	Les personnes prises en charge dans le dispositif COVID	9
3.2	Les prestations de nutrition	13
3.3	Les collaborateurs	13
4.	Analyse des données financières 2020	15
4.1	Le crédit supplémentaire lié à la crise pandémique	15
4.2	Les produits de la facturation	16
4.3	Le financement résiduel	24
4.4	Indemnités	27
4.5	Autres produits	28
4.6	Dotation et charges de personnel	28
4.7	Autres charges d'exploitation	30
A.	Etats financiers.....	31
B.	Présentation et principes comptables	37
C.	Notes annexes aux états financiers	41
D.	Autres engagements et divers.....	58

1. Résultat de l'exercice 2020 en bref

L'exercice 2020 a été caractérisé par la crise pandémique COVID-19. Pour **imad** et ses collaborateurs, cette crise sans précédent a été l'occasion de mettre à profit ses capacités d'innovation, d'adaptabilité et d'agilité, soit plusieurs des valeurs et objectifs de son plan stratégique cap'139. Cela s'est concrétisé par la mise en place de dispositifs et mesures exceptionnelles permettant de gérer au mieux les impacts de la crise, d'assurer la continuité des prestations, de prendre en charge à domicile les patients atteints du virus, de coordonner les soins, de protéger patients et collaborateurs et, enfin, de présenter un réel rempart à l'hospitalisation. Détecter (équipe « InterCo »), Soigner (équipe « Covidhome »), Soutenir (équipe « Covimad ») sont au cœur du dispositif que **imad** propose, auquel s'ajoute désormais Prévenir - avec la vaccination à domicile.

Ces dispositifs de crise et adaptations ont un coût qui a logiquement impacté le niveau du financement résiduel¹ s'agissant, en grande majorité, de prestations de soins réalisées. Ces dépenses supplémentaires ont pu être couvertes par l'octroi d'un crédit supplémentaire fin 2020 par le Grand Conseil. Ce dernier a permis d'équilibrer les comptes de l'institution hors financement des charges couvertes par des fonds propres affectés par le Conseil d'administration.

Financièrement parlant, l'institution joue cependant toujours avec les limites puisque ses fonds propres libres se montent à seulement 1,3 million de francs. L'impact de la pandémie ne s'arrêtera malheureusement pas sur le seul exercice 2020. Ses effets perdureront bien au-delà et il est fort probable que l'exercice 2021 ne suffira pas pour revenir à une situation stabilisée. Il est prévisible que celui-ci se déroule financièrement de la même manière incluant dépassement de charges et compensation du manque de financement.

Ceci étant, pour l'institution, cette crise a été « l'opportunité » de développer des modèles ainsi que des partenariats en un temps record qui démontrent leur efficacité dans le cadre de la prise en charge continue des patients tout au long de leur itinéraire de soins. Le rempart à l'hospitalisation aura été démontré et l'efficacité du modèle de réseau de soins, mettant notamment l'accent sur le maintien à domicile initié il y a de nombreuses années par des politiques visionnaires, aura fait ses preuves en ces temps de crise. Cette année 2020 a été l'occasion de développer pour et avec les patients et leurs proches aidants, les volets interinstitutionnels et interprofessionnels en partenariat avec les Hôpitaux Universitaires de Genève (ci-après HUG), les médecins de ville, les physiothérapeutes, etc.

¹ Pour rappel, le financement résiduel (déduction faite de la part de l'assureur et du patient) consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS (évaluations, conseils et coordination ; examens et traitements ; soins de base).

sous l'angle d'une prise en charge intégrée des patients². De même, le volet intracommunautaire s'est renforcé avec le développement de liens pérennes avec les communes, avec un partenariat et une complémentarité particulièrement exemplaires lors des périodes de confinement.

En outre, des prestations ont été développées sur mandat de la direction générale de la santé (ci-après DGS) comme les tests de dépistages à domicile, dans des foyers ou encore en établissement médico-social (ci-après EMS). Toujours sous mandat, la prestation de vaccination a également vu le jour en immeuble à encadrement pour personnes âgées (ci-après IEPA) et sera réalisée également à domicile mais uniquement pour les personnes étant dans l'incapacité physique ou psychique de se déplacer.

² Au sortir des hôpitaux les patients sont pris en charge afin de permettre leur réhabilitation à domicile. Cela inclut tant les prestations usuelles de l'institution que l'évaluation de prestations de physiothérapie, de logopédie ou encore de nutrition sous coordination de **imad** et en accord avec le médecin traitant.

2. Le dispositif COVID à imad

Comme déjà mentionné dans le cadre du budget 2021 de l'institution, la crise sanitaire sans précédent a été l'occasion de tester les dispositifs institutionnels. **imad** a su réagir avec force et de manière immédiate aux défis qui lui étaient imposés ce qui lui permettra, après analyse des phases, d'optimiser et de formaliser son dispositif.

Que les collaborateurs soient chaleureusement remerciés de leur engagement dans le cadre de prise en charge de cette crise sanitaire

Après une réaction instantanée suite aux premières alertes fin février 2020 (mise en œuvre d'une task force et d'un comité de pilotage, réunions accrues du comité de direction en gestion de crise 7 jours sur 7), les mesures suivantes ont été mises en œuvre en l'espace de quelques jours :

1. Identification des prestations de soins et/ou d'aide pratique devant être réduites afin d'assurer la continuité des prestations en effectif réduit et d'assurer la protection des patients et des collaborateurs face à la crise sanitaire.
2. Identification et mobilisation des ressources internes permettant de faire face aux besoins des personnes prises en charge par **imad**, préparation des stratégies permettant d'assurer le maintien des prestations : suppression des vacances du personnel, appel à volontaires, identification des collaborateurs confirmant leur accord pour une éventuelle augmentation de taux d'activité³, contact avec la protection civile, etc.
3. Mise en place de « cellules opérationnelles » spécifiques permettant d'assurer la gestion :
 - a. De l'hébergement : suite à la fermeture des frontières, suivi des besoins en hébergement des collaborateurs permettant d'assurer leur présence sur le canton.
 - b. Des ressources : gestion des ressources humaines interne (augmentation des taux d'activité, collaborateurs des fonctions de support, etc.) ainsi qu'externes (intérimaires, contrats à durée déterminée) et réaffectations sur les tâches prioritaires.
 - c. De la décontamination : intervention dans les locaux de l'institution en fonction des contaminations et des nettoyages nécessaires.
 - d. De l'approvisionnement en matériel et de la logistique : gestion du matériel de soins, de la sécurisation de l'approvisionnement et du suivi de la

³ Il convient de rappeler que 69% des collaborateurs de **imad** bénéficient d'un temps partiel (chiffres 2019). Par ailleurs, 81% du personnel **imad** est composé de femmes.

consommation. Livraison des moyens 7 jours sur 7 sur une soixantaine de sites de l'institution.

- e. De la communication : gestion de la communication interne et externe en lien avec la pandémie.
4. En moins d'une semaine, mise en télétravail des collaborateurs pouvant travailler à domicile. L'acquisition et le déploiement de moyens informatiques importants ont été réalisés dans ce cadre.
5. Communication quotidienne aux collaborateurs. Près de 60 infolettres ont été émises durant la première vague et jusqu'à fin juin dans ce cadre. Dans une période d'incertitude majeure, ces mesures de communication, hors du commun, ont permis d'informer les collaborateurs de manière transparente, de clarifier les mesures de protection prises et de communiquer les lignes à suivre.

2.1 Le dispositif COVID et les prestations réalisées

Pour répondre aux besoins des patients contaminés, **imad** a mis en œuvre trois équipes spécifiques :

1. Une équipe de 1^{ère} ligne (« Covidhome ») pour la prise en charge des patients atteints de la COVID-19 (filière séparée). Cette équipe spécialisée s'apparente à l'équipe d'hospitalisation à domicile œuvrant sur tout le territoire et nécessite des temps majorés pour des prises en charge « lourdes ». En effet, ces prises en charge spécifiques nécessitent notamment des moyens de protection supplémentaires, la coordination d'intervenants pluridisciplinaires et demandent à être évaluées régulièrement.
2. Une équipe de 2^{ème} ligne (« Covimad ») chargée :
 - a. de l'évaluation, au chevet du patient à l'hôpital, de la situation ainsi que des besoins pour la future prise en charge à domicile ;
 - b. de la coordination interprofessionnelle entre l'infirmière référente et les autres corps de métiers (médecins, physiothérapeutes, pharmaciens, ergothérapeutes, diététiciennes, etc.) au sein du réseau genevois ;
 - c. des évaluations complexes avec le référent infirmier et les infirmières spécialistes cliniques.
3. Sur mandat de la direction générale de la santé, une équipe (« InterCo ») chargée, en partenariat avec Genève médecin, d'effectuer les dépistages de la COVID-19

pour les personnes ne pouvant pas ou ne devant pas se rendre à un centre de dépistage (domicile, EPH⁴, EMS, etc.).

La prestation de nutrition regroupant aide aux courses, portage des repas, préparation et aide à l'alimentation s'est également fortement accrue durant les périodes de confinement. Pour les portages de repas à domicile notamment, il a été ainsi fait appel à des forces internes de fonctions de support réallouées ainsi qu'à la protection civile durant la première vague. Cette prestation a également permis de renforcer les contacts quotidiens avec les personnes fragiles permettant de maintenir santé et lien social.

Par ailleurs, suite à la suspension des visites ainsi que des activités communautaires en IEPA dans un but de protection des locataires, des aides à domicile ont été affectées afin de les aider et de les accompagner durant cette période. Ces prestations individuelles ont notamment permis d'aider les personnes à se mobiliser, de leur apporter et de préparer leurs repas ou encore de gérer leur linge en buanderie.

En outre, en toute fin d'année et sur demande de la direction générale de la santé, des ressources ont également été allouées afin de procéder aux premières vaccinations cantonales. Le premier Genevois vacciné l'a ainsi été en IEPA. Tenant compte des doses de vaccin à disposition ainsi que de la priorisation des personnes à vacciner (75 ans et plus, personnes vulnérables, etc.), ce dispositif permettra de vacciner l'ensemble des locataires en IEPA en ayant fait la demande. Un pilote de vaccination à domicile a également mis en œuvre début 2021 afin de pouvoir vacciner les personnes ne pouvant pas se déplacer dans les centres de vaccination pour des raisons physiques ou psychiques. Considérant les difficultés en lien avec la conservation et le transport des vaccins, **imad** a développé un protocole spécifique⁵ en partenariat avec le service du pharmacien cantonal et la pharmacie centrale des HUG.

L'ensemble de ce dispositif COVID est maintenu en niveau d'alerte dans le cadre de la deuxième vague toujours en cours et en prévision d'une possible troisième en lien avec la mutation du virus. Cela nécessite ainsi la mobilisation agile de ressources pouvant être affectées ou réaffectées sans délai pour répondre aux besoins de prise en charge de la population.

2.2 Le matériel de soins et les autres dépenses

Dans le cadre d'une crise sanitaire de cette ampleur, les dépenses sont de plusieurs ordres comme par exemple :

⁴ Établissements pour personnes handicapées.

⁵ Ce protocole, transmis à l'Office fédéral de la santé publique, a également été mis à disposition des autres cantons et fourni aux cantons de Vaud et Zurich sur sollicitation de leur part.

- Les frais d'acquisition de matériel de soins permettant la protection des collaborateurs et des patients (masques chirurgicaux, solutions hydro-alcoolique, gants, blouses de protection, etc.) ainsi que la délivrance des prestations (thermomètres sans contact, respirateurs, etc.).
- Lors de la première vague, les frais d'hébergement à l'occasion de la fermeture des frontières permettant d'assurer la présence collaborateurs au chevet des patients ainsi que pour l'hébergement de collaborateurs dont l'équipe a fait état de cas contaminés.
- Les frais de décontamination et de nettoyage des locaux afin d'éviter une éventuelle propagation du virus au sein même des équipes et des fonctions de support.

D'autres frais plus ponctuels, comme des développements informatiques en lien avec le suivi des patients et collaborateurs atteint de la COVID-19 ont également été rendus nécessaires et nécessiteront de la maintenance, voire des évolutions en 2021 (comme par exemple le suivi de la vaccination).

Seules les dépenses en lien avec l'acquisition du matériel de soins sont intégrées dans le cadre du budget 2021. Les autres dépenses feront l'objet d'une éventuelle demande de crédit supplémentaire en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

2.3 Le déploiement du télétravail

En l'espace de quelques jours, des moyens informatiques importants ont été déployés afin de permettre aux collaborateurs éligibles de travailler à leur domicile. Ces moyens informatiques ont aussi bien résulté en l'achat de matériel qu'en l'acquisition de licences permettant d'assurer visio-conférence et messagerie instantanée.

Comme pour nombre d'entités publiques et de sociétés privées, ce test grandeur nature a permis de tirer les enseignements de cette pratique dont le développement était prévu dans le cadre du plan stratégique de l'institution.

Un questionnaire aux collaborateurs ainsi qu'aux cadres s'en est suivi afin de recueillir leurs retours d'expérience sur cette phase de confinement et de télétravail. Ces éléments nourriront les règles de mise en œuvre du télétravail dans le cadre d'un déploiement normalisé.

3. Les effets de la crise pandémique

Cette situation de crise pandémique, qui se prolonge, affecte la population de manière générale. Cela touche particulièrement les personnes fragiles et vulnérables prises en charge par **imad** mais également leurs proches-aidants fortement éprouvés. L'épuisement psychologique liés à la peur de la contamination, à la perte de proches, aux nombreux changements de mesures se ressent fortement dans le cadre de la prise en charge.

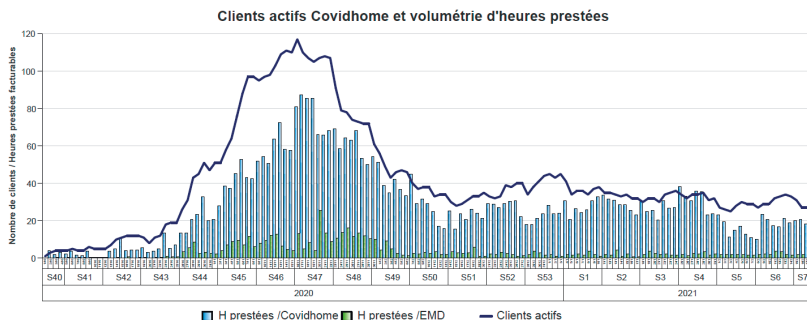
L'augmentation du niveau de stress voire de risque de décompensation psychique tant des patients que des proches-aidants implique que les collaborateurs consacrent davantage de temps que celui qui est autorisé par la loi fédérale sur l'assurance maladie (ci-après LAMal), et donc non facturable, en vue de pouvoir rassurer, accompagner et soutenir les personnes fragilisées du fait de la situation pandémique.

A relever que les collaborateurs sont aussi majoritairement des parents et/ou proches-aidants sur le plan privé et qu'à ce titre, ils subissent aussi personnellement les mêmes pressions et contraintes que la population. Pourtant, ils se sont engagés sans compter pour délivrer les prestations. Sept jours sur sept et 24 heures sur 24, ils ont soigné, aidé et protégé les patients, avec professionnalisme et courage et en faisant preuve d'une grande solidarité non seulement envers les patients mais également entre eux.

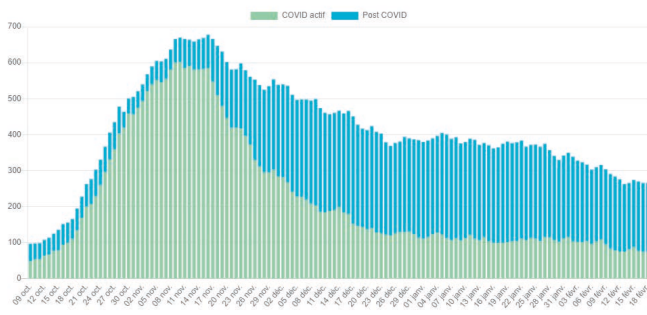
3.1 Les personnes prises en charge dans le dispositif COVID

En 2020, 968 personnes contaminées par le virus ont été prises en charge par l'institution dont un tiers de nouveaux patients adressés à **imad** consécutivement à la maladie. Cela représente 5,3% de la patientèle **imad**, toutes prestations confondues. Environ 80% des patients avaient plus de 65 ans et un peu plus de la moitié plus de 80 ans. Environ 2'500 patients différents ont été suivis par un des trois dispositifs mis en place par **imad** et décrit ci-après.

Dans les graphiques suivants concernant le suivi des patients en deuxième vague, la prise en charge par **imad** mise en regard des patients hospitalisés illustre bien la notion de rempart à l'hospitalisation. Sans l'intervention des soins à domicile, ces patients, fragiles et vulnérables, auraient dû être hospitalisés pour la plupart. Aussi, en deuxième vague et au plus fort de la crise pour les HUG - le 8 novembre 2020 - ce sont 97 patients COVID+ qui étaient pris en charge par Covidhome à domicile lorsque 601 patients COVID+ étaient hospitalisés.



Evolution du nombre de malades Covid+ et post Covid hospitalisés aux HUG



3.1.1 Covidhome

Il s'agit de l'équipe prenant en charge à domicile les personnes infectées par le coronavirus. Ce dispositif permet d'éviter des hospitalisations qui seraient incontournables sans soins à domicile tenant compte de la vulnérabilité des personnes prises en charge et de la nécessité de surveillance médicale durant les 10 premiers jours de la maladie. Ce sont 505 patients pris en charge en 2020 et 35 à 40 patients suivis quotidiennement en fin de deuxième vague.

3.1.2 Covimad

Il s'agit de l'équipe de « 2^{ème} ligne » chargée de la coordination de la prise en charge interprofessionnelle et en réseau (en collaboration avec les HUG, l'association des médecins du canton de Genève - AMGe, les physiothérapeutes de ville, PharmaGenève, diététiciennes, ergothérapeutes, etc.) permettant la réhabilitation des personnes atteintes par la COVID-19 après un séjour à l'hôpital ou à l'issue d'un suivi de la maladie à domicile. En effet, outre les symptômes usuels (toux, fièvre, courbatures, etc.), des symptômes

nécessitant une prise en charge plus conséquente sont notamment relevés pour les « COVID longs » comme de l'asthénie, de la perte de poids, la perte du goût et donc de l'appétit, des difficultés de mobilisation et d'élocution ou encore une perte de l'élan vital⁶ (syndrome anxieux).

Ce sont 456 patients pris en charge en 2020 avec en moyenne une 40^{aine} de nouveaux patients hebdomadaires au plus fort de la 2ème vague.

3.1.3 InterCo

Il s'agit de l'équipe assurant,

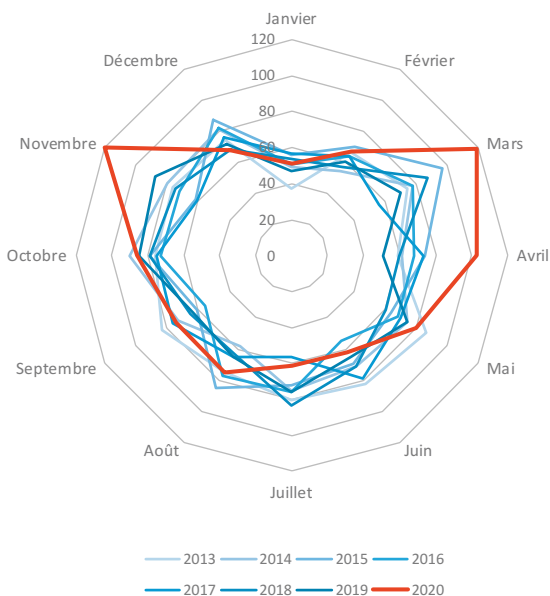
- Sur prescription médicale, les dépistages à domicile des personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de se déplacer.
- Sur décision du service du médecin cantonal, le dépistage des clusters potentiels dans divers types d'établissements.

Ce sont 1'753 personnes ayant été prises en charge par **imad** à domicile pour un dépistage en 2020. En moyenne ce sont 50 tests hebdomadaires en 2020 présentant une réelle montée en puissance puisque depuis le début de l'année 2021, la moyenne s'établit à 115 tests hebdomadaires. Avec la stratégie fédérale et cantonale d'augmentation des dépistages permettant de mieux maîtriser la pandémie, l'institution, mandatée par la direction générale de la santé, s'attend à une augmentation des tests à réaliser à domicile et adaptera ses ressources pour pouvoir répondre aux besoins de dépistage.

⁶ L'élan vital peut désigner chez un individu, un état physique et psychosocial caractérisant un bien-être, une capacité de résilience ou d'adaptation ; l'altération de l'élan vital (anhédonie) peut être le reflet d'un état dépressif (Wikipédia).

3.1.4 Les décès

Il convient également de relever l'augmentation du nombre de décès de 18% avec 966 décès en 2020 contre 816 en 2019 (+150 décès). La comparaison mensuelle est révélatrice puisque, pour les années précédentes, ceux-ci étaient « rythmés » par les effets de la grippe et des épisodes caniculaires alors qu'en 2020 les phases de la pandémie sont très identifiables.



En effet, outre la volumétrie plus importante, on observe très clairement une augmentation des décès lors des deux phases pandémiques en mars et en novembre avec respectivement 119 et 120 décès.

Hors potentielle troisième vague, l'institution s'attend maintenant à une baisse de la mortalité (les personnes les plus fragiles sont décédées) mais à un probable « effet rebond » la maladie ayant augmenté la fragilité des survivants à la COVID-19. Les interventions médicales repoussées ou encore les effets psychologiques du confinement auront également de très probables répercussions.

3.2 Les prestations de nutrition

Comme dans la plupart des pays touchés, une des premières mesures fédérales a consisté en la mise en place d'un confinement relativement strict. Pour les personnes prises en charge par l'institution mais également pour nombre de personnes vulnérables, faire des courses aux fins de s'alimenter est alors devenu un vrai défi. Les proches-aidants ont, dans la mesure de leurs moyens, pris le relais ainsi que les communes, des bénévoles, des associations, sans pouvoir répondre entièrement aux besoins de la population dans la durée.

En complément de ces dispositifs, **imad** a réagi rapidement proposant ses prestations de nutrition à domicile pour les personnes le nécessitant. Pour ses patients, la fréquence des repas portés à domicile a pu être augmentée et la prestation d'aide aux courses a continué mais hors présence du patient. Pour les autres personnes nécessitant de l'aide, les prestations de portage de repas ont été mises en œuvre en fonction de l'évaluation de leurs besoins. Aussi, le portage de repas adaptés aux personnes fragiles et vulnérables⁷ ainsi que d'éventuelles prestations de reconditionnement et de préparation ont pu être proposés afin de s'assurer de la correcte alimentation des patients suivis. En effet, la dénutrition représente un facteur important de risque de chute à domicile, de dégradation de l'état de santé et, donc, d'hospitalisation et d'institutionnalisation. À éviter tant pour le bien-être des personnes que pour prévenir la surcharge des hôpitaux.

3.3 Les collaborateurs

En premier lieu et comme évoqué, il faut relever le très haut niveau d'engagement des collaborateurs qui, depuis une année, répondent aux besoins de la population dans un contexte de tension sans précédent sur la disponibilité des ressources. Les conséquences des mesures de confinement (limitation des passages aux frontières, fermeture des écoles), les contaminations des collaborateurs et les quarantaines imposées ou encore la nécessité de respecter un haut niveau de mesure de protection (habillement spécifique, adaptation continue de prestations pour sécuriser le patient, etc.) ne sont pas sans impact sur l'état physique et psychique des professionnels.

imad s'est ainsi engagée depuis le début de la crise pour accompagner ses employés. À ce titre ont été mis en place et sont toujours actifs, l'organisation d'une hotline de la médecine du travail 7 jours sur 7, la consultation d'accompagnement par un psychologue, ou encore l'information pluri-hebdomadaire des collaborateurs, via différents canaux de communication.

⁷ En partenariat avec les cuisines des HUG, 22 régimes différents adaptés aux besoins et éventuelles pathologies des personnes concernées sont proposés.

3.3.1 *Quarantaine et absence*

Le nombre de quarantaines fluctue en fonction des mesures du Conseil fédéral notamment sur leur durée ou encore sur le périmètre des collaborateurs vulnérables devant être protégés. En 2020 ce ne sont pas moins de 9'486 jours de quarantaine qui ont été comptabilisés représentant un taux d'absence de 1,2%.

Les collaborateurs ont également été touchés par les deux vagues de pandémie et ont fait l'objet d'arrêts de travail. 315 collaborateurs ont été touchés par la COVID-19 représentant un taux d'absence de 0,6%.

3.3.2 *Vacances et jours fériés*

Durant la première vague de pandémie, les vacances des personnes délivrant des prestations ont été reportées afin de s'assurer de la capacité de l'institution à pouvoir répondre aux besoins de la population et à délivrer les prestations 7/7 (et donc y compris les jours fériés). Ce sont plus de 2'400 jours de vacances et fériés supplémentaires qui doivent ainsi encore être repris au 31 décembre 2020 présentant un montant supplémentaire de provision de 0,7 million de francs.

3.3.3 *La reconnaissance du Conseil d'administration*

Au vu de l'effort important des collaborateurs, le Conseil d'administration a décidé de les soutenir en prenant notamment la décision de leur octroyer 3 jours de vacances supplémentaires à reprendre d'ici à fin 2023. Cette mesure représente pour l'ensemble des collaborateurs ayants-droits 6'405 jours de vacances et un montant de provision supplémentaire de 2,5 millions de francs.

4. Analyse des données financières 2020

En préambule de l'analyse détaillée des données financières, il convient de relever que le dispositif COVID mis en œuvre ainsi que les adaptations de prestations ont nécessité l'engagement de moyens financiers couverts par un crédit supplémentaire octroyé en fin d'exercice 2020. S'agissant principalement de prestations de soins, les effets financiers sont appréciables au niveau de l'augmentation du financement résiduel⁸ pour un montant de 8,8 millions de francs.

Pour le solde, l'institution a simplement équilibré ses comptes hors charges couvertes par l'affectation de fonds propres décidée par le Conseil d'administration les années précédentes. Au final, le résultat net est déficitaire de 0,8 millions de francs. Le détail de ces éléments est présenté ci-après.

4.1 Le crédit supplémentaire lié à la crise pandémique

Les impacts financiers de la crise pandémique ayant fait l'objet de l'octroi d'un crédit supplémentaire ont été valorisés sur la base du premier semestre 2020 en extrapolant les charges sur la deuxième moitié de l'exercice 2020. Ils sont principalement de trois ordres :

- a) Les charges de personnel, que ce soit par l'engagement de ressources intérimaires supplémentaires mais également par la mobilisation du personnel de **imad** appréciable au travers des jours de vacances ou fériés non pris sur la période ou encore des heures supplémentaires.
- b) Les autres charges d'exploitation, notamment le matériel nécessaire aux prestations ainsi qu'à la mise en œuvre du télétravail mais également le coût d'acquisition des repas préparés dans les cuisines des HUG, dans le cadre de l'augmentation des besoins des personnes prises en charge par **imad**.
- c) Le manque de recettes concernant des prestations ayant dû être réduites (protection des patients et collaborateurs et création d'une réserve de capacité permettant une prise en charge immédiate) ou ne pouvant être facturées aux sens de la LAMal (prestations de coordination et d'évaluation supplémentaires notamment).

Il convient de relever que ces impacts restent toutefois limités, **imad** ayant dû produire les prestations supplémentaires (portages de repas notamment mais également aide aux locataires dans le cadre des repas ou des courses au sein des IEPA, appels

⁸ Pour rappel, le financement résiduel (déduction faite de la part de l'assureur et du patient) consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS (évaluations, conseils et coordination ; examens et traitements ; soins de base).

téléphoniques, etc.) durant la première vague pandémique en ayant recours en urgence à ses propres collaborateurs (réallocations temporaires) avant de pouvoir recourir au renfort de personnel intérimaire notamment.

En résumé les charges suivantes avaient été estimées :

	Montant estimé 2020
Charges de personnel	6'516'409
Autre charges d'exploitation	3'560'554
Recettes	956'868
Total	9'120'095

Dans le cadre du bouclage des comptes 2020, le crédit supplémentaire a été adapté afin de couvrir le déficit d'exploitation de l'institution avant utilisation des fonds propres affectés.

4.2 Les produits de la facturation

4.2.1 Généralités

Les prestations soumises à facturation concernent les prestations de soins au sens de la LAMal (prises en charge par les assureurs à hauteur des tarifs reconnus au niveau fédéral) et les prestations de maintien à domicile facturables à la personne selon les tarifs approuvés par le Conseil d'État.

Concernant les prestations de soins, les limites du financement selon la LAMal restreignent la facturation aux actes spécifiés et selon des temps standards et ne permettent pas de reconnaître l'entier des temps passés aux soins pour la prise en charge des patients. Il en va ainsi des temps de coordination facturables uniquement selon des conditions très restrictives⁹ ou encore des temps de déplacement non facturables. À cette inadéquation du système de financement fédéral des soins à domicile vient s'ajouter, dès 2020, une réduction tarifaire des prestations de soins facturées au sens de la LAMal de -3,6%, totalement injustifiée et qui impacte le financement résiduel cantonal de plus de 1,5 million de francs pour les prestations facturées par **imad**. Ces éléments accroissent la perte de sens dans un secteur employant des professionnels dans des métiers à forte pénibilité

⁹ Aucune coordination n'est a priori facturable, même dans des situations complexes. Les temps de coordination ne sont facturables actuellement qu'en application de conditions extrêmement restrictives.

(aide et soins à la personne seule et dans un contexte domiciliaire, déplacements par tous les temps sur tout le territoire, etc.).

Concernant le financement du matériel LiMA¹⁰, et pour mémoire, la publication de deux arrêts du Tribunal administratif fédéral¹¹ en 2017 entérinaient le fait que ledit matériel, utilisé dans le cadre des prestations délivrées et précédemment pris en charge par les assureurs, devait dorénavant être inclus dans les tarifs appliqués et donc être pris en charge au travers du financement résiduel cantonal. Fin décembre, les deux chambres ont adopté un projet de révision visant à introduire un remboursement uniforme pour le matériel de soins prévoyant le retour à la situation ex-ante. Aussi, à l'avenir, les assureurs-maladie devront prendre en charge le matériel de soins indépendamment du fait qu'il soit utilisé directement par l'assuré, par un intervenant non professionnel ou par le personnel infirmier. Faisant la démonstration de l'inefficacité administrative d'une prise en charge financière différenciée selon l'utilisation du matériel visé, **imad** s'était investie avec force pour qu'une solution de ce type puisse être trouvée et se félicite qu'un dénouement satisfaisant pour les organisations de soins à domicile ait été trouvé.

Pour les autres prestations, il s'agit essentiellement :

- d'aide pratique et d'aide aux familles ;
- de prestations de nutrition (repas à domicile et dans les salles à manger des IEPA - évaluation des besoins, portages, aide au reconditionnement, aide à l'alimentation, etc.) ;
- de sécurité à domicile ;
- de soutien aux proches aidants (unités d'accueil temporaire et de répit, ci-après UATR).

Enfin, les prestations d'intérêt général, de formation ainsi que celles liées à la mise en œuvre des politiques sociales, ne font pas l'objet d'une facturation et ne concourent donc pas aux produits tels que détaillés ci-après.

4.2.2 Les tarifs

Fixés de manière uniforme au niveau fédéral quel que soit le canton, les tarifs des soins de longue durée LAMal sont réduits de 3,6% par rapport à l'exercice 2019. Fixés par le

¹⁰ Liste recensant les moyens et appareils pris en charge par l'assurance obligatoire des soins et qui sont utilisés par l'assuré lui-même ou avec l'aide d'un intervenant non professionnel impliqué dans l'examen ou le traitement.

¹¹ Arrêts du 1er septembre 2017 (TAF C-3322/2015) et du 7 novembre 2017 (TAF [C-1970/2015](#)).

règlement tarifaire genevois¹², les soins aigus et de transition LAMal ne sont, quant à eux, pas modifiés par rapport à l'année précédente. Concernant les tarifs des prestations non LAMal ainsi que la contribution personnelle aux coûts des soins fixés par le Canton, ils ne sont également pas modifiés en 2020.

Enfin, l'application des tarifs dégressifs en fonction du revenu déterminant unifié (RDU) sur une majorité de prestations non LAMal a un impact sur le tarif moyen appliqué : il a été constaté un manque à facturer total d'environ 1,3 million en lien avec la mise en œuvre de cet aspect de politique sociale. De manière similaire, les impacts de l'application des décisions du Conseil d'État en matière de politique sociale sur le montant maximum de contribution personnelle aux coûts de soins¹³ ont représenté un montant d'environ 6,7 millions de francs de non-facturation pour **imad** sur l'exercice. Cela représente un renoncement à facturer s'élevant à 8 millions pour 2020, qui augmente la part de financement résiduel pour partie et est compensée par une indemnité pour les prestations non LAMal.

¹² Règlement fixant le tarif-cadre des prestations fournies par la FSASD et Sitex SA en matière de soins aigus et de transition (RTCADom), J 3 05.20.

¹³ Le niveau de contribution personnelle est actuellement fixé par le Conseil d'État à Fr. 8,- (arrêté du Conseil d'État n°05209-2010). Le niveau maximal admis par la législation fédérale est de 20% de la contribution maximale de l'assurance obligatoire des soins.

4.2.3 Les chiffres clés

Les produits de la facturation évoluent de la manière suivante :

(en millions de CHF)	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019	Ecart aux comptes
Prestations LAMal ¹⁾	48.5	48.8	0.2	50.7	-2.0
Aide pratique ²⁾	9.7	8.4	-1.3	9.4	-0.9
Portages de repas	7.4	10.2	2.8	7.3	2.9
Sécurité à domicile	2.2	2.1	-0.1	2.1	-0.0
Autres produits facturés ³⁾	3.2	2.4	-0.7	3.0	-0.5
Total	71.0	72.0	1.0	72.5	-0.5

¹⁾ comprend les prestations de soins (y inclus ergothérapie et matériel) et la contribution personnelle.

²⁾ comprend l'aide pratique chrono et forfait, la suppléance parentale et les veilles.

³⁾ comprend les prestations en lien avec les UATR, les IEPA et les rendez-vous non décommandés.

L'écart au budget s'explique par les effets de la pandémie et principalement par une augmentation des prestations de portages de repas et une diminution des prestations d'aide pratique ainsi que des journées d'hébergement en UATR.

La même constatation est faite par rapport aux comptes de l'année précédente tenant compte également de l'effet de la baisse des tarifs des prestations LAMal de -3,6%. Des explications plus détaillées par catégorie de produit facturé sont fournies ci-après.

Enfin, en termes d'heures facturées¹⁴ et de prestations, celles-ci évoluent de la manière suivante en 2020 :

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019	Ecart aux comptes
Heures facturées de soins de longue durée	688'000	689'917	1'917	696'520	-6'603
Heures facturées d'ergothérapie	15'600	13'537	-2'063	15'658	-2'121
Nombre de contributions client	869'000	898'635	29'635	899'287	-652
Heures facturées d'aide pratique	312'000	273'920	-38'080	306'123	-32'203
Nombre de repas portés à domicile	450'000	625'284	175'284	452'917	172'367
Abonnements sécurité à domicile	58'400	56'708	-1'692	56'446	262
Jours d'hébergement en UATR	11'900	7'067	-4'833	11'527	-4'460

En terme de nombre de personnes prises en charge par **imad**, l'année 2020 est une année exceptionnelle puisque l'accroissement est de 5,5% patients supplémentaires dont un accroissement de 6,4% de personnes de plus de 80 ans. Cet accroissement important est principalement dû à la crise sanitaire et aux patients ayant dû bénéficier de soins suite à leur maladie ainsi qu'à des prestations de nutrition lors de mesures de confinement.

4.2.4 Les prestations de soins

Les heures prestées de soins facturables au sens de la LAMal affichent un recul de -0,9% par rapport aux comptes 2019 mais dépassent le budget prévu d'environ 2'000 heures.

Il convient de relever que, durant les deux phases pandémiques, l'institution a dû adapter ses prestations notamment pour les raisons suivantes :

- Afin d'assurer les prestations de l'institution à toutes les personnes prises en charge par l'institution (la grande majorité des patients de **imad** n'ont pas été infectés) ainsi qu'aux nouveaux patients le nécessitant (obligation d'admettre).

¹⁴ Les heures facturées incluent un arrondi de facturation et ne doivent pas être confondues avec les heures prestées.

- A l'instar des hôpitaux, l'institution doit réserver une partie de ses ressources (capacité de réserve) lui permettant de faire face aux besoins de la population ainsi qu'à la stratégie de la DGS en matière de rempart à l'hospitalisation. C'est ce qui lui a permis, au plus fort de la crise, d'allouer les ressources nécessaires à la prise en charge des patients atteints par le virus.
- Dans un but de protection de ses patients et de ses collaborateurs afin de limiter au maximum les risques de contamination.

Ces effets sont visibles au niveau de l'évolution des types de prestations de soins : tandis que les heures prestées de prestations techniques évoluaient de 5,2% celles concernant les soins de base se réduisaient de -3,6%.

Les accroissements suivants sont également remarquables :

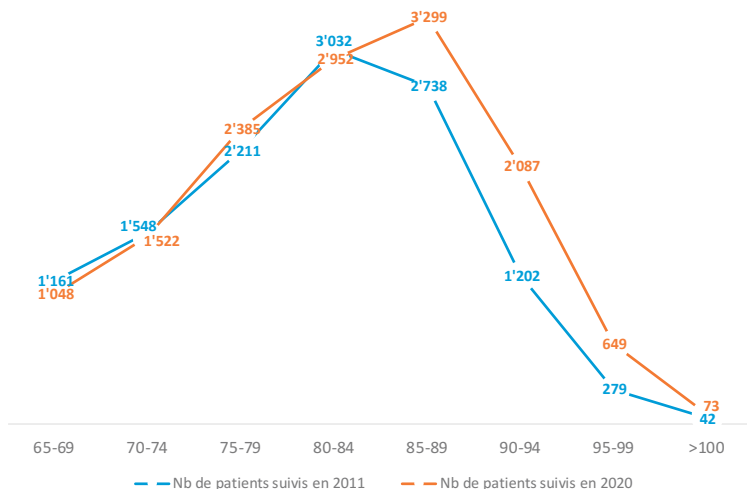
- Un accroissement des patients de plus de 80 ans de +6,4% contre +5,5% pour la totalité des personnes prises en charge par **imad**.
- Un accroissement mesuré des patients bénéficiant de prestations 6 et 7 jours sur 7 de +1,4% entre 2019 et 2020 et de la volumétrie des heures de prestations de soins de +1,8%. Les patients bénéficiant de plus de 40 heures de soins par mois ont augmenté de +5%.
- **imad** effectue 17,3% de ses heures prestées de soins le week-end (contre 16,8% en 2019 soit une augmentation du nombre d'heures de +3.2%).
- Pour rappel, 7,8% des patients de **imad** représentent la moitié des heures de soins, reflet de la prise en charge de patients complexes nécessitant des prestations de soins et de coordination importantes.
- En outre, il convient de relever qu'une part importante de prestations ou de prises en charge de courte durée sont réalisées par **imad**. On peut notamment relever que le quart des visites de soins réalisées par **imad** sont de 10 minutes et moins (ou prestation d'actes uniques de courte durée¹⁵)¹⁶. Celles-ci représentent seulement 6,9% des heures prestées de soins.

¹⁵ Il s'agit principalement des actes en lien avec la prise de médicaments ainsi que de l'aide à la mise des bas de contention.

¹⁶ Il convient de relever que le temps de déplacement moyen de **imad** pour les visites d'aide et de soins est d'un peu moins de 8 minutes rendant ces prestations très peu attractives à réaliser pour les organisations d'aide et de soins à domicile privées.

Enfin, même si l'évolution est peu visible annuellement, la courbe des âges se déplace de manière marquée sur les 9 dernières années vers la tranche de 85-90 ans (contre celle des 80-85 ans précédemment).

Courbe des âges des patients suivis par imad



4.2.5 Les prestations d'aide pratique

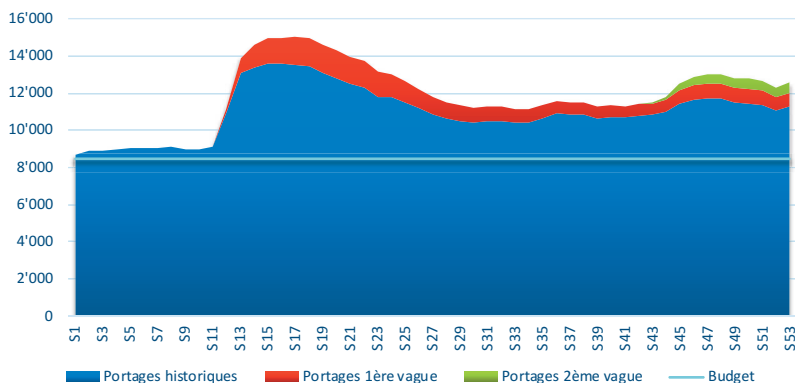
Les heures facturées d'aide pratique diminuent de -10,9% par rapport à l'exercice 2019. Cette diminution s'explique principalement par l'effet de la crise pandémique et la réduction de la délivrance de ces prestations tenant compte de la protection des personnes vulnérables prises en charge par **imad** et celle des collaborateurs. Les collaborateurs concernés ont pu être réalloués notamment dans le cadre du soutien des locataires en IEPA pour le portage et le conditionnement de leurs repas, pour l'aide à la vie quotidienne ou encore pour leur mobilisation.

Par ailleurs, les heures concernant les personnes bénéficiant uniquement de cette prestation diminuent de -19,9% sur l'exercice.

4.2.6 Les prestations de nutrition

La prestation de nutrition s'est accrue de manière impressionnante durant les mois de confinement. De 9'000 repas équilibrés portés à domicile par semaine, l'institution s'est retrouvée à livrer plus de 15'000 repas en quelques semaines en faisant appel à des forces internes de fonctions de support ainsi qu'à la protection civile. Cette prestation a également permis de renforcer les contacts quotidiens avec les personnes fragiles permettant de maintenir santé et lien social.

Evolution des portages de repas



Comme visible sur le graphique (aire bleue), la grande majorité des portages de repas l'ont été pour des personnes bénéficiant d'ores et déjà, avant la crise pandémique, de prestations de l'institution. L'on observe néanmoins une augmentation sur le long terme également due à de nouvelles personnes (aires rouge et verte) précédemment non identifiées et nécessitant une prestation de nutrition. Cette augmentation est très probablement due à la méconnaissance de cette prestation de prévention délivrée par **imad** mais également au soutien qu'elle apporte à des proches-aidants également très éprouvés par la crise sanitaire. Il s'agira de suivre l'évolution de cette prestation mais il est fort probable que celle-ci se consolide en partie dans la durée.

Enfin, avec le concours d'un mécène, et en cohérence avec la mise en œuvre du plan de solidarité communal, **imad** a également pu livrer gratuitement pendant plus d'un mois et demi des petits déjeuners équilibrés aux personnes en ayant exprimé le besoin. En effet, la fourniture des petits déjeuners aux personnes recevant des prestations de repas à domicile a notamment permis d'éviter les prestations de courses qui auraient dû être effectuées uniquement pour ce besoin.

4.2.7 Les autres prestations

Les produits des prestations de sécurité à domicile sont composés des abonnements mensuels de location des appareils de sécurité et de diverses facturations liées aux installations d'appareils. Le nombre d'abonnements facturés est en augmentation par rapport aux comptes précédents de +0,5%.

Les produits des UATR se composent essentiellement de prestations d'hébergement et de soins. Destinés à soulager les hôpitaux durant les phases pandémiques plus aigües (lits réservés avec équipement d'oxygénothérapie), les jours d'hébergement ont chuté de -38,7% sur l'exercice 2020. Aussi, il est à relever un taux d'occupation après annulation de 56,8% contre 82,4% en 2019.

4.3 Le financement résiduel

Pour rappel, le financement résiduel (déduction faite de la part de l'assureur et du patient) consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS¹⁷ (Évaluations, conseils et coordination ; examens et traitements ; soins de base).

Ce financement résiduel, assumé par le Canton, est adapté chaque année tenant compte de la volumétrie des prestations facturables au sens de la LAMal ainsi que du coût réel de l'année 2020¹⁸. Il est à comparer avec le financement résiduel 2018 ayant servi de base à l'établissement du budget 2020.

Le financement résiduel horaire évolue de la manière suivante :

	2018		2019		2020		
	tarif	tarif	écart	%	tarif	écart	%
Eval., conseils, coord.	166,85	177,50	10,65	+6,4%	189,80	12,30	+6,9%
Examens et traitements	166,40	169,90	3,50	+2,1%	177,70	7,80	+4,6%
Soins de base	147,80	153,05	5,25	+3,6%	158,75	5,70	+3,7%

¹⁷ Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins.

¹⁸ En application du règlement RFRLAMal (« Règlement fixant les montants destinés à déterminer le financement résiduel selon l'article 25a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie »), une convention a été établie entre imad et l'État de Genève couvrant le financement résiduel des soins à domicile.

En volume d'heures facturées et en francs, l'impact est le suivant :

en heures facturées et en millions de CHF	Budget 2020		Comptes 2020		Écart francs
	Volume	Francs	Volume	Francs	
Évaluations, conseils, coordination	76'778	12,8	76'509	14,5	1,7
Examens et traitements	231'649	38,6	245'180	43,6	5,0
Soins de base	381'856	56,4	368'229	58,4	2,0
Total	690'283	107,8	689'917	116,5	8,8

Comme on peut le constater le volume entre les différentes catégories a évolué notamment en raison de la crise pandémique (plus de prestations d'examens et traitements et moins de prestations de soins de base). Le volume total restant globalement comparable au budget, cet impact est valorisé à un peu plus de 0,2 million de francs dû au fait que la prestation d'examen et traitement présente un financement résiduel plus important.

Pour le solde, cet accroissement est le reflet d'une double augmentation (entre 2018 et 2019 ainsi qu'entre 2019 et 2020) qui peut être motivée comme suit :

- Charges salariales :
 - Trois annuités ont été octroyées entre 2018 et 2020 aux collaborateurs (l'annuité rétroactive 2016 ainsi que les annuités 2019 et 2020). Charges sociales comprises, l'impact de chaque annuité octroyée est estimée à 1,1% de la masse salariale. Cela impacte de 4,6 millions de francs le financement résiduel.
 - Une augmentation du nombre d'équivalent temps plein (ci-après ETP) sur les deux exercices dont l'impact sur le financement résiduel est estimé à 4,5 millions de francs.
 - Un ajustement de la provision pour heures supplémentaires, vacances et fériés non pris incluant les 3 jours de vacances octroyés par le Conseil d'administration pour un montant total estimé à 2 millions de francs (rapporté aux charges salariales impactées par le financement résiduel).
 - A l'inverse, un effet de noria¹⁹ pouvant être évalué à environ 1 million de francs d'économie.

¹⁹ L'effet de noria désigne, en matière de gestion des ressources humaines, la mesure de l'économie obtenue par une institution lors du remplacement de salariés âgés (et donc avec un niveau d'annuités élevé) par des salariés plus jeunes, à effectif constant.

- Une augmentation des autres charges d'exploitation de 1,7 million de francs notamment en lien avec les effets de la pandémie et le matériel de protection supplémentaire, la désinfection quotidienne des locaux ou encore le déploiement du télétravail pour les collaborateurs concernés. Les fluctuations des charges d'exploitation, sans lien avec la pandémie, influencent également ce montant comme, par exemple, la baisse des amortissements entre 2018 et 2020.
- Au niveau des produits :
 - L'augmentation des produits de la facturation est motivée par une composition différente de prestations entre le budget et les comptes (davantage de prestation d'examen et traitement pour lesquels la contribution des assureurs est de Fr. 63,- contre Fr. 52,60 pour les soins de base) ainsi que la facturation des soins aigus et de transition non prévu dans le cadre du budget.
 - N'ayant initialement pas été rapportée à l'heure de prestation, la contribution personnelle du patient avait été sous-évaluée lors de l'établissement du budget²⁰. Certains produits n'avaient également pas été pris en compte dans la répartition. Ces éléments représentent 2,8 millions de francs d'accroissement de produits.

²⁰ La contribution personnelle est facturée Fr. 8,- par jour de visite de soins et est soumise au RDU. Au budget, Fr. 7,43 avaient été retenus comme montant moyen facturé. Les visites durant en moyenne moins d'une heure, rapportées à l'heure, la contribution personnelle est plus importante et se monte à Fr. 9,75 en 2020. En effet, une visite d'une demi-heure ou d'1h30 coûte au patient la même contribution à savoir Fr. 8,-. Rapportées à l'heure de prestation, les contributions sont toutefois de respectivement Fr. 16,- et de Fr. 5,35 de l'heure.

4.4 Indemnités

(en millions de CHF)

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019	Ecart aux comptes
Financement résiduel	107.8	116.5	8.8	-	116.5
Indemnités	84.3	82.3	-2.0	191.4	-109.1
Indemnités en lien avec l'annuité rétroactive 2016	-	-	-	8.2	-8.2
Produits différés de subventions d'investissement	2.2	1.2	-1.1	3.9	-2.8
Total	194.3	200.1	5.7	203.5	-3.5

En premier lieu, le financement résiduel est mentionné dans le tableau afin que les années 2020 et 2019 puissent être comparées. Globalement par rapport à 2019, le total diminue de 3,6 millions de francs en relevant toutefois les éléments « exceptionnels » suivants survenus en 2019 :

- le financement de l'annuité rétroactive 2016 pour 8,2 millions de francs ;
- la révision des critères d'activation des biens de **imad** ayant un impact sur les produits différés de la subvention d'investissement²¹ pour un montant de 2,6 millions de francs ;
- l'octroi d'un crédit supplémentaire de 5 millions de francs accordé à **imad** lui permettant de reconstituer ses fonds propres afin que le Conseil d'administration puisse maintenir le niveau de fonds propres affectés aux projets nécessaires à l'évolution de l'institution.

Hors effet du financement résiduel (cf. point précédent) et par rapport au budget, l'écart sur l'indemnité monétaire est en lien avec les éléments suivants :

- l'octroi d'un dépassement de crédit exceptionnel permettant de couvrir exactement le manque de financement en lien avec la crise sanitaire. Le financement résiduel ayant crû de manière importante (logiquement s'agissant des prestations de soins principalement impactées par la crise), il en résulte une diminution du montant de l'indemnité ;
- la non couverture des charges couvertes par les fonds propres affectés pour un montant de 0,8 million de francs.

²¹ Il convient de noter que la variation des produits différés de subventions d'investissements est compensée par une augmentation équivalente des charges d'amortissement sans impact sur le résultat d'exploitation de **imad**.

4.5 Autres produits

(en millions de CHF)

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019	Ecart aux comptes
Autres produits	1.9	1.5	-0.4	1.0	0.5

Les autres produits incluent notamment les produits découlant de la commission de l'impôt à la source, des évaluations faites pour le compte du service des prestations complémentaires, de la participation du fonds en faveur de la formation professionnelle ainsi que de celle du fonds réseau dans le cadre de projets transversaux réalisés par les partenaires du réseau de soins.

L'écart au budget et aux comptes est principalement dû au financement, par le fonds réseau, de la mise en œuvre du projet de déploiement d'un outil d'évaluation clinique standardisé « interRAI » ainsi que du retard pris dans cette mise en œuvre.

4.6 Dotation et charges de personnel

4.6.1 La dotation

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019	Ecart aux comptes
Personnel soignant et d'exploitation	89.7%	91.1%	1.5%	90.8%	0.3%
Personnel administratif	10.3%	8.9%	-1.5%	9.2%	-0.3%
Total	100%	100%		100%	

La consommation d'ETP au 31 décembre 2020 est de 1'837,9 ETP soit 54,1 ETP supplémentaires par rapport au 31 décembre 2019 mais en dessous du budget de 48,2 ETP.

Avec la crise pandémique, **imad** a principalement recruté des collaborateurs soignants et d'exploitation. Il s'agit principalement d'infirmières, d'assistantes en soins et santé communautaire (ASSC) ainsi que de livreurs de repas. En valeur absolue et en proportion la dotation de personnel administratif diminue.

4.6.2 Les charges de personnel

Pour mémoire, les charges de personnel représentent 88% des charges totales d'exploitation dont 91% d'ETP affectés au terrain.

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019	Ecart aux comptes
Salaires et charges sociales	229.9	235.0	5.1	225.2	9.8
Effet annuité rétroactive 2016	-	-	-	7.9	-7.9
Autres charges de personnel	5.3	5.4	0.1	6.3	-0.9
Total	235.2	240.3	5.2	239.3	1.0

Hors effet de l'annuité rétroactive 2016, les charges salariales 2020 sont supérieures aux comptes 2019 de 9,8 millions de francs et au budget de 5,1 millions de francs.

Ces écarts sont motivés par les principaux facteurs suivants :

- L'engagement des ETP ainsi que l'octroi des mécanismes salariaux pour un montant de 6,2 millions de francs charges sociales comprises²² ;
- L'ajustement de la provision pour vacances non prises pour un montant de 3,3 millions de francs tenant compte des 3 jours de vacances supplémentaires octroyés par le Conseil d'administration (2,5 millions de francs) ;

Par rapport à l'exercice précédent, les autres charges de personnel diminuent notamment en lien avec le versement, en 2019, des intérêts moratoires sur l'annuité rétroactive 2016 ainsi que des formations moins importantes dû à la crise pandémique.

²² Il convient de rappeler l'effet RFFA sur les charges sociales (relèvement du taux AVS de 0,15 points de pourcentage pour les employeurs) estimé à 0,4 million de francs en 2020.

4.7 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent des charges en lien direct avec les prestations facturées aux personnes prises en charges par **imad** ainsi que les charges d'entretien, l'acquisition de matériel, les amortissements ou encore les charges de l'administration.

(en millions de CHF)

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019	Ecart aux comptes
Autres charges d'exploitation	31.5	33.5	2.1	31.4	2.1

L'écart par rapport aux comptes 2019 résulte notamment des éléments suivants :

- Pour 2,4 millions de francs, l'acquisition de repas supplémentaires auprès des HUG en lien avec les demandes supplémentaires suite aux épisodes de confinement.
- Avec le déploiement du télétravail, des frais de téléphonie, de location d'outils mobiles ou encore de location de réseau pour 0,9 million de francs.
- Pour 0,7 million de francs l'acquisition de matériel de protection supplémentaire dans le cadre de la crise pandémique.
- Pour 0,6 million de francs les mesures supplémentaires telles que la désinfection quotidienne des locaux.
- A l'inverse, 2,9 millions de francs d'amortissement inférieurs aux comptes considérant la modification des règles d'activation en 2019 ayant engendré des désinvestissements. Ces effets sont compensés par la variation du produit différés des investissements.

L'écart au budget résulte des effets conjugués suivants :

- A l'instar de l'écart aux comptes, des dépassements en lien avec les effets de la pandémie pour 3,2 millions de francs dont 2,4 millions pour l'acquisitions de repas supplémentaires.
- A l'inverse, 0,9 million de francs d'amortissement inférieurs au budget.



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36

CP 1731

1227 Carouge

www.imad-ge.ch

États financiers 2020

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2020	Comptes 2019
Actif circulant		43'893'110	36'291'583
Liquidités	1	30'518'477	18'414'883
Débiteurs	2	10'649'738	10'825'059
Autres créances à court terme	3	1'398'589	5'640'102
Stocks		0	0
Autres actifs circulants	4	1'326'306	1'411'540
Actifs immobilisés	5	4'019'120	3'501'917
Immobilisations corporelles		2'751'317	1'858'499
Immobilisations incorporelles		1'267'804	1'643'417
TOTAL DE L'ACTIF		47'912'231	39'793'500
PASSIF			
Fonds étrangers		42'104'595	33'138'197
Fournisseurs	6	20'649'529	15'012'818
Provisions à court terme	7	10'336'401	7'460'706
Autres engagements à court terme	8	2'367'039	2'449'668
Total des fonds étrangers à court terme		33'352'969	24'923'191
Indemnités non dépensées à restituer	9	0	0
Provisions à long terme	10	4'876'301	4'481'713
Indemnités d'investissement	11	3'411'188	3'230'904
Total des fonds étrangers à long terme		8'287'489	7'712'616
Fonds affectés	12	464'137	502'389
Fonds propres	13	5'807'636	6'655'303
Fonds propres libres		1'283'216	8'232'100
Fonds propres affectés	14	4'424'419	5'272'087
Capital de dotation et réserve		100'000	100'000
Résultat de l'exercice après attribution au Fonds Propres affectés		0	6'908'639
Résultat cumulé du contrat de prestations 2016-2019		0	-13'857'523
Résultat cumulé du contrat de prestations 2020-2023		0	0
TOTAL DU PASSIF		47'912'231	39'793'500

Comptes de profits et pertes

au 31 décembre 2020

	Notes	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	15	70'966'267	71'969'384	1'003'117	72'497'624
Pertes sur débiteurs	16	-500'000	-596'931	-96'931	-490'103
Financement résiduel	17	107'795'120	116'546'243	8'751'123	0
Indemnités cantonales	17	84'283'465	82'321'586	-1'961'879	199'558'702
Produits différés d'indemnité d'investissement	17	2'243'189	1'187'289	-1'055'900	3'946'938
Autres produits	18	1'856'400	1'487'402	-368'998	1'018'430
Total des produits d'exploitation		266'644'440	272'914'973	6'270'533	276'531'591
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	19	229'886'393	234'983'487	5'097'094	232'608'764
Autres charges du personnel	20	5'281'200	5'354'418	73'218	6'730'640
Total des charges de personnel		235'167'593	240'337'905	5'170'312	239'339'403
Charges de matière et de sous-traitance	21	8'312'403	10'891'454	2'579'051	8'141'478
Autres charges en lien avec les prestations	21	7'759'958	7'730'554	-29'404	6'865'745
Entretien et réparation	22	1'070'500	759'733	-310'767	867'893
Matériel et équipement non activé	22	864'000	1'678'592	814'592	1'419'157
Amortissements	23	2'243'189	1'330'380	-912'808	4'244'842
Charges des locaux	24	7'651'000	7'993'450	342'450	7'254'102
Charges de l'administration	25	3'318'463	2'771'933	-546'530	2'439'887
Assurances, taxes, impôts et autres charges	26	239'000	380'624	141'624	208'838
Total des autres charges		31'458'513	33'536'720	2'078'207	31'441'942
Total des charges d'exploitation		266'626'106	273'874'626	7'248'520	270'781'345
Résultat d'exploitation		18'335	-959'652	-977'987	5'750'246
Résultat financier	27	0	0	0	0
Produits exceptionnels		0	730'336	730'336	699'762
Charges exceptionnelles		0	643'013	643'013	783'238
Résultat exceptionnel	28	0	87'322	87'322	-83'476
Résultat des fonds affectés	29	0	24'662	24'662	23'007
Résultat avant dissolution des réserves		18'335	-847'668	-866'002	5'689'777
./. Part revenant à l'Etat	30	0	0	0	0
Résultat de l'exercice		18'335	-847'668	-866'002	5'689'777
dont utilisation par fonds propres affectés			1'247'253		1'218'862
dont affectation de fonds propres			-399'586		
			0		6'908'639

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2020	Comptes 2019
Activité d'exploitation		
Résultat du compte de profits et pertes	-847'668	5'689'777
+ Amortissements	1'330'380	4'244'842
- Utilisation subvention d'investissement	0	2'611'181
+ dotation à provisions	3'270'283	305'268
- dissolution de provisions	-320'218	45'670
= Autofinancement	4'073'213.80	7'583'035
Variation des actifs circulants	4'181'850	-4'815'678
Variation des engagements à court terme	5'515'830	232'239
= Total variation actif et passif circulant	9'697'680	-4'583'439
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	13'770'894	2'999'596
Investissements net	-1'667'300	-1'361'465
Variation des placements	0	0
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-1'667'300	-1'361'465
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	12'103'595	1'638'131
Variation des engagements à moyen et long terme	-	-
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0
Variation nette des liquidités	12'103'595	1'638'131
Disponibilité au début de l'exercice	18'414'883	16'776'752
Disponibilité à la fin de l'exercice	30'518'477	18'414'883

Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Capital de dotation et réserve	Fonds propres contrat de prestation en cours	Fonds propres contrat de prestations 2016-2019	Total
Solde au 1^{er} janvier 2019	7'504'566	7'065'758	252'726	-	-13'857'523	965'527
Utilisation réserve de réévaluation	152'726		-152'726			-
Attribution des fonds propres validée par le Conseil d'administration	-	-				-
Utilisation des fonds propres par le Conseil d'administration		-1'218'862			1'218'862	-
Résultat net de l'exercice					5'689'777	5'689'777
Désaffectation des fonds propres affectés	574'809	-574'809				-
Solde au 31 décembre 2019	8'232'101	5'272'087	100'000	-	-6'948'884	6'655'304
Solde au 1^{er} janvier 2020	8'232'101	5'272'087	100'000	-	-6'948'884	6'655'304
Attribution de la perte cumulée du contrat de prestation aux fonds propres libres	-6'948'884	-	-		6'948'884	-
Attribution des fonds propres affectés	-	399'586	-	-399'586	-	-
Utilisation des fonds propres affectés		-1'247'253	-	1'247'253		-
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-		-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-847'668		-847'668
Solde au 31 décembre 2020	1'283'216	4'424'419	100'000	-	-	5'807'636

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de imad

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- portage de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le Conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

Membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'État du 21 novembre 2018.

A la date du 31 décembre 2019, le Conseil d'administration est composé comme suit :

- Président* : M. Sella Moreno*
- Vice-président* : M. Raemy Serge
- Secrétaire* : Mme Longet-di Pietro Sandrine
- Membres* : Mme Ahmari Taleghani Leyla
M. Bron Adrien
Dr. Châtelain Didier
Mme De Clavière Sabine
Mme Engelberts Marie-Thérèse
Mme Jacquier Cathy*
Mme Kaiser Marie-Laure
Mme Khaouchi Corinne
M. Miazza Stéphane*
Mme Puras Robles Maria-Jesus
Mme Sonderegger Gabriela*
M. Vonlanthen Gilbert

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de **imad** est KPMG SA (CHE-269.292.664) à Genève.

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de **imad**.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations figurant à l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés. Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Équipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Équipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	Selon durée du bail

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'État de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a quatre principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux personnes prises en charge par l'institution et à leurs assurances ;
- le financement résiduel. Déduction faite de la part de l'assureur et du patient, il consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un évènement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP)

et octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'État de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'État ;
- les membres du Conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du Conseil d'administration sont

fixées dans le règlement sur l'organisation des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01). A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'État de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des personnes prises en charge par l'institution dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2020	2019	Ecart
Caisses	41'525	47'684	-6'159
Comptes postaux	474'766	87'841	386'925
Comptes courants bancaires	279'937	284'965	-5'028
Cash-pooling	29'722'250	17'994'393	11'727'857
Total	30'518'477	18'414'883	12'103'595

Les liquidités de **imad** sont en augmentation en lien avec le résultat d'exploitation ainsi qu'avec l'octroi d'un dépassement de crédit pour couvrir les pertes liées à la pandémie. Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'État, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'État de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2020	2019	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	9'789'847	10'205'865	-416'018
Débiteurs repas	1'728'324	1'162'255	566'068
Débiteurs sécurité à domicile	280'327	285'481	-5'153
Débiteurs UATR	0	0	0
Provision pour débiteurs douteux	-1'148'760	-828'543	-320'218
Total	10'649'738	10'825'059	-175'321

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

Note 3 : Autres créances à court terme

	2020	2019	Ecart
Avances diverses	391'992	82'292	309'700
Impôt anticipé	0	0	0
Facturation aux partenaires	787'215	167'324	619'891
Avance de trésorerie à Fond'imad	0	13'867	-13'867
Débiteur Etat de Genève	219'382	5'376'618	-5'157'236
Total	1'398'589	5'640'102	-4'241'513

Les avances diverses intègrent des avances aux fournisseurs concernant des acomptes à la commande. La facturation aux partenaires concerne principalement la refacturation du matériel LiMA pris en charge par l'État ainsi qu'au mandat relatif au projet de coordination des soins de la personne âgée fragile (COGERIA).

Note 4 : Autres actifs circulants

	2020	2019	Ecart
Charges payées d'avance	724'959	677'722	47'237
Produits à recevoir	601'347	733'818	-132'469
Total	1'326'306	1'411'540	-85'232

Les autres actifs circulants sont essentiellement composés des charges payées en 2020 concernant 2021 et des indemnités journalières non reçues. L'indemnité complémentaire destinée à couvrir les charges spécifiques en lien avec les efforts de formation supplémentaire de **imad** dans le cadre des mesures de lutte contre la pénurie des professionnels de santé est intégrée dès 2020 dans l'indemnité de fonctionnement et ne fait plus l'objet d'une comptabilisation dans les autres produits à recevoir.

Note 5 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2019	14'704'235	10'881'881	669'595	6'150'181	32'405'892
Investissements	356'311	62'618	19'614	380'275	818'818
Contrepassation à charge du résultat	-3'441'997	-9'243'275	-10'176	-5'632	-12'701'079
Cessions	-18'448	-71'305	-327'035	2'326	-414'462
Valeur brute au 31.12.2019	11'602'427	1'629'919	351'998	6'524'824	20'109'168
Amortissements cumulés	-10'365'503	-1'028'569	-331'773	-4'881'407	-16'607'252
Valeur nette au 31.12.2019	1'236'924	601'350	20'225	1'643'417	3'501'917
Valeur brute au 01.01.2020	11'602'427	1'629'919	351'998	6'524'824	20'109'168
Investissements	1'473'774	85'311	30'406	258'093	1'847'584
Cessions	-113'639	-15'844	-56'718	0	-186'201
Valeur brute au 31.12.2020	12'964'431	1'699'386	325'686	6'782'918	21'772'421
Amortissements cumulés	-10'819'686	-1'135'377	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Valeur nette au 31.12.2020	2'144'745	564'009	42'563	1'267'804	4'019'120

	Bâtiment et aménagement	Autres immobilisations corporelles	Véhicules	Logiciels	TOTAL
Valeur brute au 1er janvier 2019	7'414'295	18'171'821	669'595	6'150'181	32'405'892
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	21'442	397'487	19'614	380'275	818'818
Cessions	-6'671'286	-6'101'413	-337'211	-5'632	-13'115'542
Réévaluations					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	764'451	12'467'895	351'998	6'524'824	20'109'168
Amortissements cumulés au 1er janvier 2019	-5'781'104	-16'509'660	-729'733	-4'360'329	-27'380'825
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	-174'795	-612'551	-4'251	-650'430	-1'442'026
Cessions	5'593'802	6'090'237	402'210	129'352	12'215'600
Amortissements cumulés au 31 décembre 2019	-362'097	-11'031'974	-331'773	-4'881'407	-16'607'252
Valeur nette comptable 1er janvier 2019	1'633'191	1'662'161	-60'138	1'789'852	5'025'066
Valeur nette comptable 31 décembre 2019	402'354	1'435'921	20'225	1'643'417	3'501'917
Valeur brute au 1er janvier 2020	764'451	12'467'895	351'998	6'524'824	20'109'168
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	69'326	1'489'759	30'406	258'093	1'847'584
Cessions	0	127'613	56'718	0	184'332
Réévaluations					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	833'776	13'830'041	325'686	6'782'918	21'772'421
Amortissements cumulés au 1er janvier 2020	-362'097	-11'031'974	-331'773	-4'881'407	-16'607'252
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	82'651	605'955	8'068	633'707	1'330'380
Cessions	0	127'613	56'718	0	184'332
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	-444'748	-11'510'316	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Valeur nette comptable 1er janvier 2020	402'354	1'435'921	20'225	1'643'417	3'501'917
Valeur nette comptable 31 décembre 2020	389'029	2'319'725	42'563	1'267'804	4'019'120

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

Note 6 : Fournisseurs

	2020	2019	Ecart
Fournisseurs	19'961'594	13'364'516	6'597'078
Créanciers charges sociales	687'936	1'648'302	-960'366
Total	20'649'529	15'012'818	5'636'711

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre.

Note 7 : Provisions à court terme

	2020	2019	Ecart
Provision pour vacances non prises	4'846'801	1'616'023	3'230'778
Provision pour heures supplémentaires	1'623'871	1'702'990	-79'119
Provision pour jours fériés non pris	1'930'676	1'853'642	77'034
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	1'935'053	2'288'050	-352'997
Total	10'336'401	7'460'706	2'875'695

Les provisions de vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre par collaborateur. L'augmentation de la provision vacances inclut trois jours de vacances octroyés par le Conseil d'administration par collaborateur pour tenir compte de l'effort consenti durant la période de la pandémie. La provision Rente Pont AVS correspond à la demande de rente de 32 nouveaux collaborateurs. La part à long terme est enregistrée dans les provisions à long terme.

Note 8 : Autres engagements à court terme

	2020	2019	Ecart
Charges à payer	2'367'039	2'449'668	-82'629
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'367'039	2'449'668	-82'629

Les « Charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2021, des honoraires de l'organe de révision et de charges

diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires (par exemple les repas confectionnés par les hôpitaux universitaires de Genève).

Note 9 : Indemnités non dépensées à restituer

	2020	2019	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations	0	0	0
Total	0	0	0

Le résultat au 31 décembre 2020 étant déficitaire, aucun montant d'indemnité non dépensée à restituer à l'État n'a été enregistré.

Note 10 : Provisions à long terme

	2020	2019	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - Rente Pont AVS	4'015'180	3'903'239	111'941
Provision pour risques	861'121	578'474	282'647
Total	4'876'301	4'481'713	394'588

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – Rente Pont AVS » représente l'engagement financier à moyen et long terme pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre. La part à court terme est isolée dans les provisions à court terme. La provision pour risques correspond aux litiges en cours à fin 2020.

Note 11 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'État diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir « note 5 immobilisations corporelles et incorporelles »).

Note 12 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2019	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2019
Fonds Berger	204'269	0	11'516	192'753
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	165'956	453	0	166'409
Fonds Graetz	2'678	4'198	6'876	0
FondsTPG	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	1'713	0	838	875
Fonds Ladies Lunch	0	0	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	0	0	0	0
Fonds soutien enfants gravement malades	114'521	0	22'169	92'352
Total	539'137	4'651	41'398	502'389

	Solde au 01.01.2020	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2020
Fonds Berger	192'753	20	15'170	177'603
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	166'409	2'011	0	168'420
Fonds Graetz	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	875	0	657	219
Fonds soutien enfants gravement malades	92'352	0	24'457	67'895
Total	502'389	2'032	40'284	464'137

Un montant de Fr. 15'170,- a été utilisé en déduction du fonds Berger en lien avec les repas à domicile. Un montant de Fr. 657,- en déduction du fonds de soutien de l'activité de l'unité mobile d'urgence sociale (UMUS) a été utilisé pour couvrir des frais en lien avec des personnes prises en charge lors d'intervention de cette unité. Un montant de Fr. 24'457,- a

été utilisé pour couvrir des prestations de répit aux familles qui en ont fait la demande. Un montant de Fr. 2'011,- a été attribué au fonds Fest'imad.

Note 13 : Réserves, capital et résultat de l'exercice

La variation de la rubrique est explicitée dans le cadre du tableau de variation des capitaux propres ainsi que de la note 14 et provient de l'enregistrement du résultat de l'exercice.

Note 14 : Fonds propres libres et affectés

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes ;
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets spécifiques tels que :
 - a) la mise à niveau de l'infrastructure pour les appareils de sécurité à domicile permettant de passer à la connexion numérique faisant suite à la décision de Swisscom de ne plus supporter les lignes téléphoniques analogiques ;
 - b) la digitalisation de la relation (au travers d'un portail de services) permettant de répondre à l'objectif de simplification des relations entre notre institution et nos partenaires médecins ;
 - c) le développement d'un indicateur sur la fragilité permettant d'avoir un outil clinique d'identification précoce des personnes à haut risque de perte progressive de ressource et d'autonomie ;
 - d) le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en IEPA ;
 - e) le renforcement de l'image de l'institution à travers l'élaboration de campagnes de communication à destination des personnes prises en charge par **imad**, des partenaires et du grand public après sa constitution il y a cinq ans ;
 - f) le déploiement du plan stratégique cap'139 permettant de définir les priorités de l'institution avec une volonté affichée de transformation de fond engageant les acteurs internes et les partenaires de **imad**.

Lors de la demande de dépassement de crédit de 9,12 millions de francs, un montant de Fr. 399'586,- a été attribué à l'achat de matériel informatique pour le déploiement en

urgence du télétravail. Un suivi annuel des amortissements liés à ces investissements a été mis en place afin d'identifier les montants réservés jusqu'à fin 2025.

Le détail des dépenses 2019 et 2020 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2019	Attribution par dépassement de crédit	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2019
a) Infrastructure Sécurité	271'186				78'016		193'171
b) Digit. relation médecins	450'879				317'438		133'441
c) Indicateur fragilité	207'400						207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	942'819			161'338	99'555		681'926
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	595'586				20'777	574'809	0
f) Anniversaire 5 ans imad	117'273				12'385		104'888
g) CAP'139 Plan stratégique	4'380'615			368'704	60'650		3'951'261
h) Fond'imad	100'000				100'000		0
TOTAL	7'065'758		0	530'041	688'821	574'809	5'272'087
	Solde au 01.01.2020	Attribution par dépassement de crédit	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2020
a) Infrastructure Sécurité	193'171				64'123		129'048
b) Digit. relation médecins	133'441				83'991		49'450
c) Indicateur fragilité	207'400						207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	681'926			53'354	2'681		625'891
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	0						0
f) Anniversaire 5 ans imad	104'888						104'888
g) CAP'139 Plan stratégique	3'951'261			974'537	20'984		2'955'740
h) Fond'imad	0						0
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A.	5'272'087	0	0	1'027'891	171'778	0	4'072'417
Investissement informatique dépassement de crédit	0	399'586			47'584		352'002
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A. AVEC ATTRIBUTION DE DEPASSEMENT DE CREDIT	5'272'087	399'586		1'027'891	219'362	0	4'424'419

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Sécurité à domicile	2'194'891	2'082'254	-112'637	2'084'823
Repas à domicile	7'394'897	10'244'309	2'849'412	7'340'843
Immeubles avec encadrement	849'316	794'994	-54'323	694'395
UATR	1'808'940	1'219'953	-588'987	1'823'911
Soins infirmiers	20'602'352	21'447'018	844'666	21'751'160
Soins de base	20'156'280	19'455'455	-700'826	20'960'897
Aide et suppléance	9'699'745	8'441'020	-1'258'725	9'375'820
Ergothérapie	1'293'047	1'139'472	-153'574	1'318'417
Gardes de nuit	0	4'837	4'837	13'985
Contribution du client et autres recettes clients	6'746'266	6'940'100	193'835	6'906'733
Rendez-vous non décommandés	220'533	199'972	-20'561	226'643
Total	70'966'267	71'969'384	1'003'117	72'497'624

Les revenus sont détaillés et dépendent de la volumétrie des prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Pertes sur débiteurs	-250'000	-112'294	137'706	-215'098
Pertes sur débiteurs assurance	-250'000	-164'418	85'582	-320'676
Variation de la provision	0	-320'218	-320'218	45'670
Total	-500'000	-596'931	-96'931	-490'103

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de pertes sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

Note 17 : Indemnités

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Financement résiduel	107'795'120	116'546'243	8'751'123	0
Indemnité cantonale	84'283'465	82'321'586	-1'961'879	199'558'702
Produits différés d'indemnités d'investissements	2'243'189	1'187'289	-1'055'900	3'946'938
Total	194'321'774	200'055'118	5'733'345	203'505'640

Le montant de financement résiduel versé par l'État faisant suite à la convention réglant le financement résiduel des prestations de soins à domicile délivrées par **imad** et reconnues comme étant nécessaires à la couverture des besoins en soins à domicile de la population conformément à la planification sanitaire cantonale est comptabilisé dans une rubrique à part.

L'écart au budget sur l'indemnité cantonale correspond à l'adaptation du montant de l'indemnité permettant d'obtenir un résultat équilibré (hors charges couvertes par les fonds propres affectés). En effet un crédit supplémentaire de 9,12 millions a été alloué, redistribué entre le financement résiduel et l'indemnité et adapté afin de couvrir les charges réelles de l'institution. Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'État, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant évalué à Fr. 367'884,- (estimation 2019).

Note 18 : Autres produits

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Ventes au personnel et autres charges remboursées	0	30'654	30'654	27'823
Prestations à des tiers	91'300	56'981	-34'319	75'657
Commissions et rétrocessions, autres produits	1'710'100	1'277'448	-432'652	759'163
Participation FFPC et autres	55'000	122'094	67'094	153'497
Dons et legs	0	225	225	2'290
Total	1'856'400	1'487'402	-368'998	1'018'430

La participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) correspond à la couverture des frais de formation de 19 assistants/es en soins et santé communautaire en 2020.

Note 19 : Salaires et charges sociales

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Personnel soignant	152'802'649	152'713'776	-88'873	151'365'512
Personnel administratif	24'898'015	24'340'132	-557'883	23'555'217
Pers. économat et technique	7'781'114	7'841'068	59'954	7'671'000
Charges sociales	53'033'614	50'088'511	-2'945'103	50'017'034
Echelonnement de l'engagement des ETP	-8'629'000	0	8'629'000	0
Total	229'886'393	234'983'487	5'097'094	232'608'764

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration²³ s'élèvent à Fr. 240'000,- pour l'exercice 2020. La rémunération des 7 membres du comité de direction (7 ETP moyens) au 31 décembre 2020 s'établit à Fr. 1'853'946,-.

²³ À noter que la représentante du personnel ainsi que le représentant du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, ne perçoivent pas de jetons.

Note 20 : Autres charges du personnel

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Frais de recrutement	340'000	180'086	-159'914	367'330
Frais de formation et congrès	845'000	541'430	-303'570	953'464
Frais de déplacement	988'000	1'288'973	300'973	1'449'075
Retraites anticipées (Rente Pont AVS)	1'680'000	2'055'433	375'433	2'124'929
Autres charges de personnel	1'428'200	1'288'497	-139'703	1'835'841
Total	5'281'200	5'354'418	73'218	6'730'640

Les frais de recrutement et de formation ont subi un ralentissement lors de la première phase de la crise sanitaire. L'écart aux comptes 2020 pour les retraites anticipées correspond au provisionnement de 32 demandes de Rente Pont AVS (contre 36 en 2019).

Note 21: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Aide et soins	796'266	1'430'363	634'097	785'645
Ergothérapie	3'000	817	-2'183	688
Sécurité à domicile	240'000	161'231	-78'769	160'555
Repas à domicile	5'724'354	8'122'225	2'397'871	5'784'462
Repas "autour d'une table"	100'000	12'634	-87'366	100'413
Repas immeubles avec encadrement social et UATR	1'425'583	1'146'446	-279'138	1'283'157
Frais divers chez ou pour les clients	23'200	17'739	-5'461	26'559
Total	8'312'403	10'891'454	2'579'051	8'141'478

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux personnes prises en charge par imad. Les charges de repas à domicile représentent l'acquisition des repas auprès des HUG et sont en lien direct avec l'augmentation importante en 2020 des portages de repas dus au confinement. Les repas « autour d'une table » ont été suspendus dès mars 2020.

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Matériel de bureau	597'458	527'713	-69'745	523'929
Frais de téléphone	1'354'500	1'687'070	332'570	1'358'815
Frais de communication	500'000	363'245	-136'755	430'573
Location outils mobiles	373'000	512'894	139'894	135'475
Maintenance logicielle	3'070'000	3'072'712	2'712	2'946'399
Charges de mobilité professionnelle	1'865'000	1'566'921	-298'079	1'470'555
Total	7'759'958	7'730'554	-29'404	6'865'745

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain.

Note 22 : Matériel et Entretien

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Matériel et équipements	863'500	1'219'284	355'784	1'537'749
Mobilier	183'000	245'969	62'969	280'875
Installation et agencement	724'000	834'834	110'834	336'179
Véhicules	164'000	138'239	-25'761	132'247
Outils de saisie mobile	0	0	0	0
Logiciels non activés	0	0	0	0
Total	1'934'500	2'438'325	503'825	2'287'050

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel en dessous du seuil de matérialité.

Note 23 : Amortissement

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	2'164'268	1'185'261	-979'007	1'335'340
Amortissement hors crédit d'investissement	78'921	143'091	64'170	106'687
Désinvestissement	0	2'028	2'028	2'802'816
Total	2'243'189	1'330'380	-912'808	4'244'842

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition. La mise en application des nouveaux critères d'activation des biens a eu pour conséquence en 2019 le désinvestissement de 18'731 biens pour une valeur résiduelle de 2,8 millions de francs impactant le niveau d'amortissements.

Note 24 : Charges des locaux

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Loyers et charges locatives	6'661'000	6'427'868	-233'132	6'282'580
Nettoyage des locaux	770'000	1'387'379	617'379	777'987
Electricité	220'000	178'204	-41'796	193'535
Total	7'651'000	7'993'450	342'450	7'254'102

Les charges des locaux enregistrent les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des locaux occupés par l'institution. L'augmentation de la rubrique « nettoyage des locaux » est liée à la nécessité de prendre des mesures supplémentaires de nettoyage telles que la désinfection quotidienne des locaux.

Note 25 : Charges de l'administration

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Frais de poursuites	28'000	4'436	-23'564	17'093
Journaux et documentation professionnelle	43'000	54'296	11'296	49'029
Conseil d'administration et organe de révision	369'000	346'531	-22'469	337'738
Prestations administratives de tiers	1'300'000	1'003'945	-296'055	949'345
Frais informatique	0	0	0	0
Frais location réseau informatique	1'290'000	1'048'710	-241'290	830'339
Autres frais d'administration	288'463	314'014	25'551	256'344
Total	3'318'463	2'771'933	-546'530	2'439'887

La rubrique « prestations administratives de tiers » enregistre des frais d'étude et conseils liés aux prestations de support de consultants externes.

Note 26 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Primes d'assurances	56'000	56'002	2	51'266
Taxes et redevances	-85'000	83'670	168'670	-81'952
Sécurité d'exploitation et surveillance	20'000	69'705	49'705	26'358
Evacuation des déchets	210'000	136'556	-73'444	165'484
Autres charges d'exploitation	38'000	34'691	-3'309	47'682
Total	239'000	380'624	141'624	208'838

La rubrique taxes et redevances enregistre le remboursement de la taxe CO2 effectué par l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS).

Note 27 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 28 : Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont en lien, respectivement, avec des charges et produits d'exercices antérieurs.

Note 29 : Résultat des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice.

Note 30 : Part revenant à l'État

Répartition du résultat	Budget 2020	Année 2020	Ecart au budget	Année 2019
Résultat de l'exercice avant répartition	18'335	-847'668	-866'002	5'689'777
<i>Part revenant à l'Etat selon contrat de prestation (25 %)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Résultat de l'exercice	18'335	-847'668	-866'002	5'689'777

Le résultat étant déficitaire, aucune restitution de la part revenant à l'État n'a été réservée.

D. Autres engagements et divers

Engagements de prévoyance

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et l'octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de **imad** ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 191 millions de francs au 31.12.2020 selon les dernières données disponibles fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	8'401'139	13'064'273	1'190'971
Location vélos et VAE	307'239	0	0
Location véhicules	439'890	1'045'037	0
Location mobiles	143'740	0	0
Total	9'292'008	14'109'310	1'190'971

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.



**Institution de maintien, d'aide et de soins à
domicile, Carouge (GE)**

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil d'administration

Comptes annuels 2020

**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

**Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de
L'Institut de maintien, d'aide et de soins à domicile, Carouge (GE)****Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Institut de maintien, d'aide et de soins à domicile, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève ainsi qu'aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.



**Institution de maintien, d'aide et de soins
à domicile, Carouge (GE)**

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil d'administration

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

KPMG SA

Pierre-Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Cédric Rigöli
Expert-réviseur agréé

Genève, le 4 mars 2021

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de profits et pertes, du tableau des flux de trésorerie, de la variation des fonds propres et de l'annexe



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36

CP 1731

1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Etats financiers 2020

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2020	Comptes 2019
Actif circulant		43'893'110	36'291'583
Liquidités	1	30'518'477	18'414'883
Débiteurs	2	10'649'738	10'825'059
Autres créances à court terme	3	1'398'589	5'640'102
Stocks		0	0
Autres actifs circulants	4	1'326'306	1'411'540
Actifs immobilisés	5	4'019'120	3'501'917
Immobilisations corporelles		2'751'317	1'858'499
Immobilisations incorporelles		1'267'804	1'643'417
TOTAL DE L'ACTIF		47'912'231	39'793'500
PASSIF			
Fonds étrangers		42'104'595	33'138'197
Fournisseurs	6	20'649'529	15'012'818
Provisions à court terme	7	10'336'401	7'460'706
Autres engagements à court terme	8	2'367'039	2'449'668
Total des fonds étrangers à court terme		33'352'969	24'923'191
Indemnités non dépensées à restituer	9	0	0
Provisions à long terme	10	4'876'301	4'481'713
Indemnités d'investissement	11	3'411'188	3'230'904
Total des fonds étrangers à long terme		8'287'489	7'712'616
Fonds affectés	12	464'137	502'389
Fonds propres	13	5'807'636	6'655'303
Fonds propres libres		1'283'216	8'232'100
Fonds propres affectés	14	4'424'419	5'272'087
Capital de dotation et réserve		100'000	100'000
Résultat de l'exercice après attribution au Fonds Propres affectés		0	6'908'639
Résultat cumulé du contrat de prestations 2016-2019		0	-13'857'523
Résultat cumulé du contrat de prestations 2020-2023		0	0
TOTAL DU PASSIF		47'912'231	39'793'500

Comptes de profits et pertes

au 31 décembre 2020

	Notes	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	15	70'966'267	71'969'384	1'003'117	72'497'624
Pertes sur débiteurs	16	-500'000	-596'931	-96'931	-490'103
Financement résiduel	17	107'795'120	116'546'243	8'751'123	0
Indemnités cantonales	17	84'283'465	82'321'586	-1'961'879	199'558'702
Produits différés d'indemnité d'investissement	17	2'243'189	1'187'289	-1'055'900	3'946'938
Autres produits	18	1'856'400	1'487'402	-368'998	1'018'430
Total des produits d'exploitation		266'644'440	272'914'973	6'270'533	276'531'591
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	19	229'886'393	234'983'487	5'097'094	232'608'764
Autres charges du personnel	20	5'281'200	5'354'418	73'218	6'730'640
Total des charges de personnel		235'167'593	240'337'905	5'170'312	239'339'403
Charges de matière et de sous-traitance	21	8'312'403	10'891'454	2'579'051	8'141'478
Autres charges en lien avec les prestations	21	7'759'958	7'730'554	-29'404	6'865'745
Entretien et réparation	22	1'070'500	759'733	-310'767	867'893
Matériel et équipement non activé	22	864'000	1'678'592	814'592	1'419'157
Amortissements	23	2'243'189	1'330'380	-912'808	4'244'842
Charges des locaux	24	7'651'000	7'993'450	342'450	7'254'102
Charges de l'administration	25	3'318'463	2'771'933	-546'530	2'439'887
Assurances, taxes, impôts et autres charges	26	239'000	380'624	141'624	208'838
Total des autres charges		31'458'513	33'536'720	2'078'207	31'441'942
Total des charges d'exploitation		266'626'106	273'874'626	7'248'520	270'781'345
Résultat d'exploitation		18'335	-959'652	-977'987	5'750'246
Résultat financier	27	0	0	0	0
Produits exceptionnels		0	730'336	730'336	699'762
Charges exceptionnelles		0	643'013	643'013	783'238
Résultat exceptionnel	28	0	87'322	87'322	-83'476
Résultat des fonds affectés	29	0	24'662	24'662	23'007
Résultat avant dissolution des réserves		18'335	-847'668	-866'002	5'689'777
./. Part revenant à l'Etat	30	0	0	0	0
Résultat de l'exercice		18'335	-847'668	-866'002	5'689'777
dont utilisation par fonds propres affectés			1'247'253		1'218'862
dont affectation de fonds propres			-399'586		
			0		6'908'639

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2020	Comptes 2019
Activité d'exploitation		
Résultat du compte de profits et pertes	-847'668	5'689'777
+ Amortissements	1'330'380	4'244'842
- Utilisation subvention d'investissement	-	2'611'181
+ dotation à provisions	3'270'283	305'268
- dissolution de provisions	-320'218	45'670
= Autofinancement	4'073'214	7'583'035
Variation des actifs circulants	4'181'850	-4'815'678
Variation des engagements à court terme	5'515'830	232'239
= Total variation actif et passif circulant	9'697'680	-4'583'439
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	13'770'894	2'999'596
Investissements net	-1'667'300	-1'361'465
Variation des placements	0	0
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-1'667'300	-1'361'465
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	12'103'595	1'638'131
Variation des engagements à moyen et long terme	-	-
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0
Variation nette des liquidités	12'103'595	1'638'131
Disponibilité au début de l'exercice	18'414'883	16'776'752
Disponibilité à la fin de l'exercice	30'518'477	18'414'883

Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Capital de dotation et réserve	Fonds propres contrat de prestation en cours	Fonds propres contrat de prestations 2016-2019	Total
Solde au 1^{er} janvier 2019	7'504'566	7'065'758	252'726	-	-13'857'523	965'527
Utilisation réserve de réévaluation	152'726		-152'726			-
Attribution des fonds propres validée par le Conseil d'administration	-	-				-
Utilisation des fonds propres par le Conseil d'administration		-1'218'862			1'218'862	-
Résultat net de l'exercice					5'689'777	5'689'777
Désaffectation des fonds propres affectés	574'809	-574'809				-
Solde au 31 décembre 2019	8'232'101	5'272'087	100'000	-	-6'948'884	6'655'304
Solde au 1^{er} janvier 2020	8'232'101	5'272'087	100'000	-	-6'948'884	6'655'304
Attribution de la perte cumulée du contrat de prestation aux fonds propres libres	-6'948'884	-	-		6'948'884	-
Attribution des fonds propres affectés	-	399'586	-	-399'586	-	-
Utilisation des fonds propres affectés		-1'247'253	-	1'247'253		-
Désaffectation des fonds propres affectés	-	-	-		-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-847'668		-847'668
Solde au 31 décembre 2020	1'283'216	4'424'419	100'000	-	-	5'807'636

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de imad

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- portage de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le Conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

Membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 novembre 2018.

A la date du 31 décembre 2020, le Conseil d'administration est composé comme suit :

- Président* : M. Sella Moreno *
- Vice-président* : M. Raemy Serge
- Secrétaire* : Mme Longet-di Pietro Sandrine
- Membres* : Mme Ahmari Taleghani Leyla
M. Bron Adrien
M. Châtelain Didier
Mme De Clavière Sabine
Mme Engelberts Marie-Thérèse
Mme Jacquier Cathy*
Mme Kaiser Marie-Laure
Mme Khaouchi Corinne
M. Miazza Stéphane*
Mme Puras Robles Maria-Jesus
Mme Sonderegger Gabriela*
M. Vonlanthen Gilbert

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de **imad** est KPMG SA (CHE-269.292.664) à Genève.

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de **imad**.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations figurant à l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés. Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	Selon durée du bail

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a quatre principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux personnes prises en charge par l'institution et à leurs assurances ;
- le financement résiduel. Déduction faite de la part de l'assureur et du patient, il consiste en une charge contrainte imposée par la LAMal (article 25a, alinéa 5) et devant être assumée par le canton. Il concerne les prestations de soins de longue durée LAMal au sens de l'article 7 alinéa 2 OPAS ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un évènement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP)

et octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- les membres du Conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du Conseil d'administration sont

fixées dans le règlement sur l'organisation des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01). A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des personnes prises en charge par l'institution dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2020	2019	Ecart
Caisses	41'525	47'684	-6'159
Comptes postaux	474'766	87'841	386'925
Comptes courants bancaires	279'937	284'965	-5'028
Cash-pooling	29'722'250	17'994'393	11'727'857
Total	30'518'477	18'414'883	12'103'595

Les liquidités de **imad** sont en augmentation en lien avec le résultat d'exploitation ainsi qu'avec l'octroi d'un dépassement de crédit pour couvrir les pertes liées à la pandémie. Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2020	2019	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	9'789'847	10'205'865	-416'018
Débiteurs repas	1'728'324	1'162'255	566'068
Débiteurs sécurité à domicile	280'327	285'481	-5'153
Débiteurs UATR	0	0	0
Provision pour débiteurs douteux	-1'148'760	-828'543	-320'218
Total	10'649'738	10'825'059	-175'321

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

Note 3 : Autres créances à court terme

	2020	2019	Ecart
Avances diverses	391'992	82'292	309'700
Impôt anticipé	0	0	0
Facturation aux partenaires	787'215	167'324	619'891
Avance de trésorerie à Fond'imad	0	13'867	-13'867
Débiteur Etat de Genève	219'382	5'376'618	-5'157'236
Total	1'398'589	5'640'102	-4'241'513

Les avances diverses intègrent des avances aux fournisseurs concernant des acomptes à la commande. La facturation aux partenaires concerne principalement la refacturation du matériel LiMA pris en charge par l'Etat ainsi qu'au mandat relatif au projet de coordination des soins de la personne âgée fragile (COGERIA).

Note 4 : Autres actifs circulants

	2020	2019	Ecart
Charges payées d'avance	724'959	677'722	47'237
Produits à recevoir	601'347	733'818	-132'469
Total	1'326'306	1'411'540	-85'232

Les autres actifs circulants sont essentiellement composés des charges payées en 2020 concernant 2021 et des indemnités journalières non reçues. L'indemnité complémentaire destinée à couvrir les charges spécifiques en lien avec les efforts de formation supplémentaire de **imad** dans le cadre des mesures de lutte contre la pénurie des professionnels de santé est intégrée dès 2020 dans l'indemnité de fonctionnement et ne fait plus l'objet d'une comptabilisation dans les autres produits à recevoir.

Note 5 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2019	14'704'235	10'881'881	669'595	6'150'181	32'405'892
Investissements	356'311	62'618	19'614	380'275	818'818
Contrepassation à charge du résultat	-3'441'997	-9'243'275	-10'176	-5'632	-12'701'079
Cessions	-18'448	-71'305	-327'035	2'326	-414'462
Valeur brute au 31.12.2019	11'602'427	1'629'919	351'998	6'524'824	20'109'168
Amortissements cumulés	-10'365'503	-1'028'569	-331'773	-4'881'407	-16'607'252
Valeur nette au 31.12.2019	1'236'924	601'350	20'225	1'643'417	3'501'917
Valeur brute au 01.01.2020	11'602'427	1'629'919	351'998	6'524'824	20'109'168
Investissements	1'473'774	85'311	30'406	258'093	1'847'584
Cessions	-113'639	-15'844	-56'718	0	-186'201
Valeur brute au 31.12.2020	12'964'431	1'699'386	325'686	6'782'918	21'772'421
Amortissements cumulés	-10'819'686	-1'135'377	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Valeur nette au 31.12.2020	2'144'745	564'009	42'563	1'267'804	4'019'120

	Bâtiment et aménagement	Autres immobilisations corporelles	Véhicules	Logiciels	TOTAL
Valeur brute au 1er janvier 2019	7'414'295	18'171'821	669'595	6'150'181	32'405'892
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	21'442	397'487	19'614	380'275	818'818
Cessions	-6'671'286	-6'101'413	-337'211	-5'632	-13'115'542
Réévaluations					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	764'451	12'467'895	351'998	6'524'824	20'109'168
Amortissements cumulés au 1er janvier 2019	-5'781'104	-16'509'660	-729'733	-4'360'329	-27'380'825
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	-174'795	-612'551	-4'251	-650'430	-1'442'026
Cessions	5'593'802	6'090'237	402'210	129'352	12'215'600
Amortissements cumulés au 31 décembre 2019	-362'097	-11'031'974	-331'773	-4'881'407	-16'607'252
Valeur nette comptable 1er janvier 2019	1'633'191	1'662'161	-60'138	1'789'852	5'025'066
Valeur nette comptable 31 décembre 2019	402'354	1'435'921	20'225	1'643'417	3'501'917
Valeur brute au 1er janvier 2020	764'451	12'467'895	351'998	6'524'824	20'109'168
Changement de méthode comptable					0
Acquisitions	69'326	1'489'759	30'406	258'093	1'847'584
Cessions	0	127'613	56'718	0	184'332
Réévaluations					0
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	833'776	13'830'041	325'686	6'782'918	21'772'421
Amortissements cumulés au 1er janvier 2020	-362'097	-11'031'974	-331'773	-4'881'407	-16'607'252
Changement de méthode comptable					0
Amortissements	82'651	605'955	8'068	633'707	1'330'380
Cessions	0	127'613	56'718	0	184'332
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	-444'748	-11'510'316	-283'123	-5'515'114	-17'753'301
Valeur nette comptable 1er janvier 2020	402'354	1'435'921	20'225	1'643'417	3'501'917
Valeur nette comptable 31 décembre 2020	389'029	2'319'725	42'563	1'267'804	4'019'120

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

Note 6 : Fournisseurs

	2020	2019	Ecart
Fournisseurs	19'961'594	13'364'516	6'597'078
Créanciers charges sociales	687'936	1'648'302	-960'366
Total	20'649'529	15'012'818	5'636'711

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre.

Note 7 : Provisions à court terme

	2020	2019	Ecart
Provision pour vacances non prises	4'846'801	1'616'023	3'230'778
Provision pour heures supplémentaires	1'623'871	1'702'990	-79'119
Provision pour jours fériés non pris	1'930'676	1'853'642	77'034
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	1'935'053	2'288'050	-352'997
Total	10'336'401	7'460'706	2'875'695

Les provisions de vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre par collaborateur. L'augmentation de la provision vacances inclut trois jours de vacances octroyés par le Conseil d'Administration par collaborateur pour tenir compte de l'effort consenti durant la période de la pandémie. La provision Rente Pont AVS correspond à la demande de rente de 32 nouveaux collaborateurs. La part à long terme est enregistrée dans les provisions à long terme.

Note 8 : Autres engagements à court terme

	2020	2019	Ecart
Charges à payer	2'367'039	2'449'668	-82'629
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'367'039	2'449'668	-82'629

Les « Charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2021, des honoraires de l'organe de révision et de charges

diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires (par exemple les repas confectionnés par les hôpitaux universitaires de Genève).

Note 9 : Indemnités non dépensées à restituer

	2020	2019	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations	0	0	0
Total	0	0	0

Le résultat au 31 décembre 2020 étant déficitaire, aucun montant d'indemnité non dépensée à restituer à l'Etat n'a été enregistré.

Note 10 : Provisions à long terme

	2020	2019	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - Rente Pont AVS	4'015'180	3'903'239	111'941
Provision pour risques	861'121	578'474	282'647
Total	4'876'301	4'481'713	394'588

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – Rente Pont AVS » représente l'engagement financier à moyen et long terme pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre. La part à court terme est isolée dans les provisions à court terme. La provision pour risques correspond aux litiges en cours à fin 2020.

Note 11 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir « note 5 immobilisations corporelles et incorporelles »).

Note 12 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2019	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2019
Fonds Berger	204'269	0	11'516	192'753
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	165'956	453	0	166'409
Fonds Graetz	2'678	4'198	6'876	0
FondsTPG	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	1'713	0	838	875
Fonds Ladies Lunch	0	0	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	0	0	0	0
Fonds soutien enfants gravement malades	114'521	0	22'169	92'352
Total	539'137	4'651	41'398	502'389

	Solde au 01.01.2020	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2020
Fonds Berger	192'753	20	15'170	177'603
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	166'409	2'011	0	168'420
Fonds Graetz	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	875	0	657	219
Fonds soutien enfants gravement malades	92'352	0	24'457	67'895
Total	502'389	2'032	40'284	464'137

Un montant de Fr. 15'170,- a été utilisé en déduction du fonds Berger en lien avec les repas à domicile. Un montant de Fr. 657,- en déduction du fonds de soutien de l'activité de l'unité mobile d'urgence sociale (UMUS) a été utilisé pour couvrir des frais en lien avec des personnes prises en charge lors d'intervention de cette unité. Un montant de Fr. 24'457,- a

été utilisé pour couvrir des prestations de répit aux familles qui en ont fait la demande. Un montant de Fr. 2'011,- a été attribué au fonds Fest'imad.

Note 13 : Réserves, capital et résultat de l'exercice

La variation de la rubrique est explicitée dans le cadre du tableau de variation des capitaux propres ainsi que de la note 14 et provient de l'enregistrement du résultat de l'exercice.

Note 14 : Fonds propres libres et affectés

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes;
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets spécifiques tels que :
 - a) la mise à niveau de l'infrastructure pour les appareils de sécurité à domicile permettant de passer à la connexion numérique faisant suite à la décision de Swisscom de ne plus supporter les lignes téléphoniques analogiques ;
 - b) la digitalisation de la relation (au travers d'un portail de services) permettant de répondre à l'objectif de simplification des relations entre notre institution et nos partenaires médecins ;
 - c) le développement d'un indicateur sur la fragilité permettant d'avoir un outil clinique d'identification précoce des personnes à haut risque de perte progressive de ressource et d'autonomie ;
 - d) le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en IEPA ;
 - e) le renforcement de l'image de l'institution à travers l'élaboration de campagnes de communication à destination des personnes prises en charge par **imad**, des partenaires et du grand public après sa constitution il y a cinq ans ;
 - f) le déploiement du plan stratégique cap'139 permettant de définir les priorités de l'institution avec une volonté affichée de transformation de fond engageant les acteurs internes et les partenaires de **imad**.

Lors de la demande de dépassement de crédit de 9,12 millions de francs, un montant de Fr. 399'586,- a été attribué à l'achat de matériel informatique pour le déploiement en

urgence du télétravail. Un suivi annuel des amortissements liés à ces investissements a été mis en place afin d'identifier les montants réservés jusqu'à fin 2025.

Le détail des dépenses 2019 et 2020 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2019	Attribution par dépassement de crédit	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2019
a) Infrastructure Sécurité	271'186				78'016		193'171
b) Digit. relation médecins	450'879				317'438		133'441
c) Indicateur fragilité	207'400						207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	942'819			161'338	99'555		681'926
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	595'586				20'777	574'809	0
f) Anniversaire 5 ans imad	117'273				12'385		104'888
g) CAP'139 Plan stratégique	4'380'615			368'704	60'650		3'951'261
h) Fond'imad	100'000				100'000		0
TOTAL	7'065'758		0	530'041	688'821	574'809	5'272'087

	Solde au 01.01.2020	Attribution par dépassement de crédit	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2020
a) Infrastructure Sécurité	193'171				64'123		129'048
b) Digit. relation médecins	133'441				83'991		49'450
c) Indicateur fragilité	207'400						207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	681'926			53'354	2'681		625'891
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	0						0
f) Anniversaire 5 ans imad	104'888						104'888
g) CAP'139 Plan stratégique	3'951'261			974'537	20'984		2'955'740
h) Fond'imad	0						0
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A.	5'272'087	0	0	1'027'891	171'778	0	4'072'417
Investissement informatique dépassement de crédit	0	399'586			47'584		352'002
TOTAL FONDS PROPRES AFFECTES PAR LE C.A. AVEC ATTRIBUTION DE DEPASSEMENT DE CREDIT	5'272'087	399'586	0	1'027'891	219'362	0	4'424'419

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Sécurité à domicile	2'194'891	2'082'254	-112'637	2'084'823
Repas à domicile	7'394'897	10'244'309	2'849'412	7'340'843
Immeubles avec encadrement	849'316	794'994	-54'323	694'395
UATR	1'808'940	1'219'953	-588'987	1'823'911
Soins infirmiers	20'602'352	21'447'018	844'666	21'751'160
Soins de base	20'156'280	19'455'455	-700'826	20'960'897
Aide et suppléance	9'699'745	8'441'020	-1'258'725	9'375'820
Ergothérapie	1'293'047	1'139'472	-153'574	1'318'417
Gardes de nuit	0	4'837	4'837	13'985
Contribution du client et autres recettes clients	6'746'266	6'940'100	193'835	6'906'733
Rendez-vous non décommandés	220'533	199'972	-20'561	226'643
Total	70'966'267	71'969'384	1'003'117	72'497'624

Les revenus sont détaillés et dépendent de la volumétrie des prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Pertes sur débiteurs	-250'000	-112'294	137'706	-215'098
Pertes sur débiteurs assurance	-250'000	-164'418	85'582	-320'676
Variation de la provision	0	-320'218	-320'218	45'670
Total	-500'000	-596'931	-96'931	-490'103

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de pertes sur créances échues jugées partiellement ou totalement irrécouvrables.

Note 17 : Financement résiduel et indemnités

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Financement résiduel	107'795'120	116'546'243	8'751'123	0
Indemnité cantonale	84'283'465	82'321'586	-1'961'879	199'558'702
Produits différés d'indemnités d'investissements	2'243'189	1'187'289	-1'055'900	3'946'938
Total	194'321'774	200'055'118	5'733'345	203'505'640

Le montant de financement résiduel versé par l'Etat faisant suite à la convention réglant le financement résiduel des prestations de soins à domicile délivrées par **imad** et reconnues comme étant nécessaires à la couverture des besoins en soins à domicile de la population conformément à la planification sanitaire cantonale est comptabilisé dans une rubrique à part.

L'écart au budget sur l'indemnité cantonale correspond à l'adaptation du montant de l'indemnité permettant d'obtenir un résultat équilibré (hors charges couvertes par les fonds propres affectés). En effet un crédit supplémentaire de 9,12 millions a été alloué, redistribué entre le financement résiduel et l'indemnité et adapté afin de couvrir les charges réelles de l'institution. Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant évalué à Fr. 367'884,- (estimation 2019).

Note 18 : Autres produits

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Ventes au personnel et autres charges remboursées	0	30'654	30'654	27'823
Prestations à des tiers	91'300	56'981	-34'319	75'657
Commissions et rétrocessions, autres produits	1'710'100	1'277'448	-432'652	759'163
Participation FFPC et autres	55'000	122'094	67'094	153'497
Dons et legs	0	225	225	2'290
Total	1'856'400	1'487'402	-368'998	1'018'430

La participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) correspond à la couverture des frais de formation de 19 assistants/es en soins et santé communautaire en 2020.

Note 19 : Salaires et charges sociales

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Personnel soignant	152'802'649	152'713'776	-88'873	151'365'512
Personnel administratif	24'898'015	24'340'132	-557'883	23'555'217
Pers. économat et technique	7'781'114	7'841'068	59'954	7'671'000
Charges sociales	53'033'614	50'088'511	-2'945'103	50'017'034
Echelonnement de l'engagement des ETP	-8'629'000	0	8'629'000	0
Total	229'886'393	234'983'487	5'097'094	232'608'764

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration¹ s'élèvent à Fr. 240'000,- pour l'exercice 2020. La rémunération des 7 membres du comité de direction (7 ETP moyens) au 31 décembre 2020 s'établit à Fr. 1'853'946,-.

¹ A noter que la représentante du personnel ainsi que le représentant du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, ne perçoivent pas de jetons.

Note 20 : Autres charges du personnel

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Frais de recrutement	340'000	180'086	-159'914	367'330
Frais de formation et congrès	845'000	541'430	-303'570	953'464
Frais de déplacement	988'000	1'288'973	300'973	1'449'075
Retraites anticipées (Rente Pont AVS)	1'680'000	2'055'433	375'433	2'124'929
Autres charges de personnel	1'428'200	1'288'497	-139'703	1'835'841
Total	5'281'200	5'354'418	73'218	6'730'640

Les frais de recrutement et de formation ont subi un ralentissement lors de la première phase de la crise sanitaire. L'écart aux comptes 2020 pour les retraites anticipées correspond au provisionnement de 32 demandes de Rente Pont AVS (contre 36 en 2019).

Note 21: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Aide et soins	796'266	1'430'363	634'097	785'645
Ergothérapie	3'000	817	-2'183	688
Sécurité à domicile	240'000	161'231	-78'769	160'555
Repas à domicile	5'724'354	8'122'225	2'397'871	5'784'462
Repas "autour d'une table"	100'000	12'634	-87'366	100'413
Repas immeubles avec encadrement social et UATR	1'425'583	1'146'446	-279'138	1'283'157
Frais divers chez ou pour les clients	23'200	17'739	-5'461	26'559
Total	8'312'403	10'891'454	2'579'051	8'141'478

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux personnes prises en charges par imad. Les charges de repas à domicile représentent l'acquisition des repas auprès des HUG et sont en lien direct avec l'augmentation importante en 2020 des portages de repas dus au confinement. Les repas « autour d'une table » ont été suspendus dès mars 2020.

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Matériel de bureau	597'458	527'713	-69'745	523'929
Frais de téléphone	1'354'500	1'687'070	332'570	1'358'815
Frais de communication	500'000	363'245	-136'755	430'573
Location outils mobiles	373'000	512'894	139'894	135'475
Maintenance logicielle	3'070'000	3'072'712	2'712	2'946'399
Charges de mobilité professionnelle	1'865'000	1'566'921	-298'079	1'470'555
Total	7'759'958	7'730'554	-29'404	6'865'745

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain.

Note 22 : Matériel et Entretien

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Matériel et équipements	863'500	1'219'284	355'784	1'537'749
Mobilier	183'000	245'969	62'969	280'875
Installation et agencement	724'000	834'834	110'834	336'179
Véhicules	164'000	138'239	-25'761	132'247
Outils de saisie mobile	0	0	0	0
Logiciels non activés	0	0	0	0
Total	1'934'500	2'438'325	503'825	2'287'050

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel en dessous du seuil de matérialité.

Note 23 : Amortissement

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	2'164'268	1'185'261	-979'007	1'335'340
Amortissement hors crédit d'investissement	78'921	143'091	64'170	106'687
Désinvestissement	0	2'028	2'028	2'802'816
Total	2'243'189	1'330'380	-912'808	4'244'842

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition. La mise en application des nouveaux critères d'activation des biens a eu pour conséquence en 2019 le désinvestissement de 18'731 biens pour une valeur résiduelle de 2,8 millions de francs impactant le niveau d'amortissements.

Note 24 : Charges des locaux

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Loyers et charges locatives	6'661'000	6'427'868	-233'132	6'282'580
Nettoyage des locaux	770'000	1'387'379	617'379	777'987
Electricité	220'000	178'204	-41'796	193'535
Total	7'651'000	7'993'450	342'450	7'254'102

Les charges des locaux enregistrent les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des locaux occupés par l'institution. L'augmentation de la rubrique « nettoyage des locaux » est liée à la nécessité de prendre des mesures supplémentaires de nettoyage telles que la désinfection quotidienne des locaux.

Note 25 : Charges de l'administration

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Frais de poursuites	28'000	4'436	-23'564	17'093
Journaux et documentation professionnelle	43'000	54'296	11'296	49'029
Conseil d'administration et organe de révision	369'000	346'531	-22'469	337'738
Prestations administratives de tiers	1'300'000	1'003'945	-296'055	949'345
Frais informatique	0	0	0	0
Frais location réseau informatique	1'290'000	1'048'710	-241'290	830'339
Autres frais d'administration	288'463	314'014	25'551	256'344
Total	3'318'463	2'771'933	-546'530	2'439'887

La rubrique « prestations administratives de tiers » enregistre des frais d'étude et conseils liés aux prestations de support de consultants externes.

Note 26 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart au budget	Comptes 2019
Primes d'assurances	56'000	56'002	2	51'266
Taxes et redevances	-85'000	83'670	168'670	-81'952
Sécurité d'exploitation et surveillance	20'000	69'705	49'705	26'358
Evacuation des déchets	210'000	136'556	-73'444	165'484
Autres charges d'exploitation	38'000	34'691	-3'309	47'682
Total	239'000	380'624	141'624	208'838

La rubrique taxes et redevances enregistre le remboursement de la taxe CO2 effectué par l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS).

Note 27 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 28 : Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont en lien, respectivement, avec des charges et produits d'exercices antérieurs.

Note 29 : Résultat des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice.

Note 30 : Part revenant à l'Etat

Répartition du résultat	Budget 2020	Année 2020	Ecart au budget	Année 2019
Résultat de l'exercice avant répartition	18'335	-847'668	-866'002	5'689'777
<i>Part revenant à l'Etat selon contrat de prestation (25 %)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Résultat de l'exercice	18'335	-847'668	-866'002	5'689'777

Le résultat étant déficitaire, aucune restitution de la part revenant à l'Etat n'a été réservée.

D. Autres engagements et divers

Engagements de prévoyance

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et l'octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de **imad** ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 191 millions de francs au 31.12.2020 selon les dernières données disponibles fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	8'401'139	13'064'273	1'190'971
Location vélos et VAE	307'239	0	0
Location véhicules	439'890	1'045'037	0
Location mobiles	143'740	0	0
Total	9'292'008	14'109'310	1'190'971

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.